



**Rapport sur la solvabilité et la  
situation financière (ou SFCR)  
UMGP  
Au 31/12/2020**

*Approuvé en Conseil d'Administration le 23 juin 2021*

## INTRODUCTION

Le présent document constitue le Rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR) de l'UMGP.

Ce document vise à présenter au public les données publiées par l'organisme et à expliquer de manière détaillée son système de gouvernance. A cet effet, le rapport décrit l'activité de l'organisme, son système de gouvernance, son profil de risque et donne des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion des fonds propres. Le cas échéant, il présente et explique également les changements importants survenus par rapport à l'exercice précédent.

## SYNTHESE

Le Groupe UMGP est régi par les dispositions du livre II du code de la mutualité. Il est agréé pour pratiquer les branches 1 (accident) et 2 (maladie), 20 (décès) et 21 (assurance-épargne) du Code de la Mutualité (article R211-2).

Le Groupe comprend les mutuelles et l'union suivantes : UMGP (union), SMEREP, MCF, SMGP, SMERAG et SEM (mutuelles de livre II). MCF, SMGP, SMERAG et SEM sont des entités substituées de l'UMGP.

La gouvernance du Groupe repose sur trois types d'acteurs suivants :

- Les administrateurs qui portent la responsabilité de la définition, de la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites. Ils interviennent tout au long du processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ou ORSA) et dans la maîtrise des risques sous la forme de divers comités autour des travaux des Responsables Fonction-Clé ;
- Les dirigeants effectifs (président et dirigeant opérationnel), qui peuvent engager l'union auprès de tiers. Le Président détermine la stratégie avec les membres du Conseil. Le Dirigeant Opérationnel met en œuvre la stratégie définie précédemment.
- Les responsables des fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques. Ceux-ci ont défini des programmes de travail (plan de contrôle, plan d'audit interne ...) sur la base de la cartographie des risques des mutuelles.

Cette gouvernance repose sur le respect de principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : Toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel).
- La gestion saine et prudente de ses actifs : les dirigeants effectifs du Groupe veillent à intégrer les administrateurs (via un comité ou le Conseil) et les fonctions-clés dans le processus décisionnel ;
- Le principe de la personne prudente : L'Union appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents ;

- La protection de la clientèle à travers le suivi des réclamations, la protection des données confidentielles (RIB, secret médical ...) et la qualité des remboursements.

Les mutuelles du groupe opèrent quasi exclusivement sur l'activité Santé (maladie et accident) et n'ont pas développé de nouvelle activité ou de nouveaux produits susceptibles d'affecter son profil de risque ou induire une évolution significative des résultats.

Notons que l'UMGP Combinaison a modifié sa date de clôture : ainsi, la dernière évaluation du SCR date du 30/09/2019. Des comptes ont été établis pour les 3 derniers mois de 2019 (clôture au 31/12/2019), mais n'ont pas donné lieu à une évaluation de SCR, en accord avec le contrôleur permanent de l'ACPR de la mutuelle. Ainsi, pour la première fois, l'UMGP Combinaison réalise une évaluation du SCR au 31/12, avec certaines différences notables avec les précédentes évaluations, comme la comptabilisation de montants importants de provisions pour cotisations non acquises.

Dans le présent rapport, les résultats N-1 correspondront donc aux résultats issus de l'évaluation au 30/09/2019.

Pour l'exercice 2020, le Groupe présente les indicateurs de référence suivants :

Montants en k€	2018-2019	2020	Evolution (%)
Cotisations nettes Non-Vie	4 756	4 013	-16%
Marge brute Non-Vie	2 049	1 575	-23%
Résultat de souscription Non-Vie	1 456	-1 911	-231%
Résultat financier	236	221	-6%
Résultat net	2 025	-1 282	-163%
Fonds Propres Solvabilité 2	30 307	28 750	-5%
Ratio de couverture du SCR	780%	569%	-211 points
Ratio de couverture du MCR	819%	777%	-42 points

### **Au cours de l'exercice 2020, plusieurs éléments importants sont intervenus :**

#### **➤ Impact de la pandémie de COVID-19**

##### **❖ Au niveau institutionnel et organisationnel :**

L'épidémie du COVID-19 a contraint les autorités à décréter l'état d'urgence sanitaire et à instaurer un confinement de l'ensemble de la population française. Dans ce contexte, le Groupe UMGP a mis en place les mesures prévues dans son plan de continuité d'activité.

Ce dispositif a permis notamment d'assurer :

- Une continuité de services auprès de ses adhérents grâce à la mise en œuvre du télétravail ;
- Une continuité dans la gestion et l'administration de la mutuelle grâce aux ordonnances prises en urgence par le Gouvernement pour faire face à l'épidémie de Covid-19. L'une d'entre elles a impacté la mutuelle sur l'exercice 2020 en assouplissant les règles relatives à la tenue des Assemblées générales et Conseils d'administration par l'instauration de la visioconférence ;
- Un système d'information opérationnel avec l'établissement d'un accès à distance pour tous les salariés mis en télétravail.

#### ❖ **Au niveau taxes :**

L'Etat a décidé d'inscrire dans la PLFSS une contribution COVID-19, applicable à tous les organismes assureurs santé : celle-ci s'élève à 2.6% des cotisations 2020, payable en 2021, et 1.3% des cotisations 2021 payable en 2022.

Pour le Groupe UMGP, cette contribution s'élève à 163K€, comptabilisés en provision pour sinistres à payer.

#### ➤ **Mise en œuvre des évolutions réglementaires :**

- Reste à Charge 0 :

Il a été décidé de rendre la garantie de niveau 4 de la gamme HEYME dont le risque est assuré par la SMEREP, responsable. De fait, le contenu de cette garantie a intégré depuis janvier 2020 le remboursement de paniers de soins « reste à charge zéro », conformément à la réforme gouvernementale intitulée Stratégie Nationale Santé 2018-2022.

Ce dispositif qui permet une meilleure couverture de soins dans les domaines dentaires, auditifs et optiques, a fait l'objet d'un suivi technique dédié en raison de son potentiel impact sur la sinistralité

- Résiliation Infra Annuelle :

la mise en œuvre de la RIA a été effectuée conformément aux attentes du législateur après l'adaptation des processus de gestion et de rétention de portefeuille, les modifications des Règlements Mutualistes ainsi que des règles de gestion paramétrées dans l'ERP.

#### ➤ **Achèvement de la bascule informatique vers un nouveau système de production (ERP) :**

La bascule initiée à la fin de l'année 2019, consécutive à l'abandon de l'ERP SIGRAM, s'est achevée au début de l'année 2020 avec succès. Le nouveau système d'information repose désormais sur l'attelage de progiciels proposées par les éditeurs Coopengo et Almerys et l'ensemble des contrats sont désormais gérés sur cette suite applicative.

➤ **Acquisition d'un local destiné à abriter le futur Siège social de l'UMGP :**

La SMEREP et L'UMGP ont acquis, au mois de décembre 2020 un bien sis 21 rue Trébois à Levallois-Perret destiné à abriter son futur Siège social. Cette acquisition a été réalisée par la SCI Fortuny, détenue conjointement avec la SMEREP.

➤ **Liquidation des Mutuelles SMERAG et SEM :**

En date du 14 décembre 2020, il a été décidé en Assemblées Générales Extraordinaires d'ouvrir les procédures de liquidation des Mutuelles SMERAG et SEM.

**Faits marquants postérieurs à l'exercice :**

➤ **Lancement de la gamme HEYME Freelance :**

En février 2021 a été lancée la gamme HEYME Freelance dont le risque est couvert par la SMGP.

Cette gamme a été construite autour d'un forfait de base (responsable) comprenant la couverture de l'hospitalisation et des soins courants et qui peut être renforcée par des forfaits additionnels : dentaire, optique et dépassement d'honoraires.

➤ **Vente du local situé à Clichy :**

La SMEREP a vendu au mois d'avril 2021 ses locaux sis 16 Boulevard du Général Leclerc à Clichy qui abritaient ses anciens services techniques.

D'autre part, l'évaluation du SCR au 31/12/2020 s'inscrit dans un contexte particulier compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place la contribution COVID, applicable à tous les assureurs santé : celle-ci s'élève à 2,6% des cotisations 2020, payable en 2021, et 1,3% des cotisations 2021 payable en 2022.

Le traitement de cette contribution en normes Solvabilité 2 a fait l'objet d'une communication de l'ACPR : « en cohérence avec son traitement comptable, nous demandons aux organismes de provisionner les deux tranches de cette contribution au bilan prudentiel en tant que meilleure estimation des sinistres (ainsi que d'effectuer les calculs afférents dans le SCR). »

L'interprétation de l'actuaire quant au traitement de la contribution COVID 19 dans nos calculs est la suivante :

- **Provisions associées aux contributions versées en 2021 et 2022 :** intégration dans le Best Estimate de sinistres respectivement dans le flux de paiement 2021 et 2022.
- **Calcul du SCR primes et réserves :** la contribution COVID 19 est intégrée au volume de réserve pris en compte dans le calcul du SCR santé.

## A. ACTIVITES ET RESULTATS

### A.1. Activité

Le Groupe comprend les mutuelles et l'union suivantes : UMGP (union), SMEREP, MCF, SMGP, SMERAG et SEM (mutuelles de livre II). MCF, SMGP, SMERAG et SEM sont des entités substituées de l'UMGP.

Il comprend également la mise en équivalence des immobilisations du GIE Innovations et Santé qui livre et assure la maintenance du logiciel technique des mutuelles du Groupe. Le Groupe détient par ailleurs une entité de courtage, l'UMGP courtage qui exerce l'intermédiation (distribution de produits assurantiels pour tiers).

L'UMGP est inscrite au SIREN sous le numéro 316 730 662. Son identifiant d'identité juridique (LEI) est le 969500CXU3PHJSBAQO36.

L'Union, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

L'Union a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à Madame Valérie DELON MORE du Cabinet Audita, situé à Marseille et à Monsieur David BREGAINT du cabinet PrimAudit en qualité de co-commissaire aux comptes.

Les mutuelles du Groupe UMGP distribuent pour l'essentiel des complémentaires Santé.

Le Groupe gère également en vertu d'une délégation de gestion d'une mission de service public, le Régime Obligatoire Etudiant de Guyane, Martinique, Guadeloupe (SMERAG) et d'Île de France (SMEREP) pour le compte de la CNAM. La fin de cette activité s'est effectuée au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## Résultat

Au 31/12/2020, le résultat du Groupe est formé comme suit :

COMPTE DE RESULTAT COMBINE	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres activités	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 3 mois	30/09/2019 12 mois
Primes émises	3 930 850			3 930 850	6 275 466	4 855 850
Variation des primes non acquises	82 062			82 062	3 740 824	77 121
Primes acquises	4 012 912	-	-	4 012 912	2 534 642	4 778 730
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	345 237	345 237	146 602	13 405
Autres produits d'exploitation	3 177 859	-	341 442	3 519 301	426 813	479 183
Produits financiers nets de charges	50 851	-	170 391	221 242	248 738	236 775
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS</b>	<b>7 241 623</b>	<b>-</b>	<b>166 595</b>	<b>7 408 218</b>	<b>3 356 795</b>	<b>4 549 727</b>
Charges des prestations d'assurance	- 2 438 167	73 843	-	- 2 364 324	- 633 789	- 2 705 680
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-	-	-	-	3 929	21 271
Charges des autres activités	-	-	5 956	- 5 956	- 2 804 276	- 6 563
Charges de gestion	- 6 663 596	- 73 843	-	- 6 737 440	- 2 290 303	- 116 426
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTS</b>	<b>- 9 101 763</b>	<b>-</b>	<b>5 956</b>	<b>- 9 107 719</b>	<b>- 5 732 296</b>	<b>- 2 849 940</b>
<b>RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>- 1 860 140</b>	<b>-</b>	<b>160 639</b>	<b>- 1 699 501</b>	<b>- 2 375 501</b>	<b>1 699 787</b>
Autres produits nets			- 519 615	- 519 615	- 160 417	- 786 419
Résultat exceptionnel			962 665	962 665	100 316	183 787
Impôts sur les résultats			- 25 779	- 25 779	1 693	645 479
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>- 1 860 140</b>	<b>-</b>	<b>577 909</b>	<b>- 1 282 231</b>	<b>- 2 433 909</b>	<b>2 024 513</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				-	-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				-	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>- 1 860 140</b>	<b>-</b>	<b>577 909</b>	<b>- 1 282 231</b>	<b>- 2 433 909</b>	<b>2 024 513</b>
Intérêts minoritaires				-	-	-
<b>RESULTAT NET (part du groupe)</b>	<b>- 1 860 140</b>	<b>-</b>	<b>577 909</b>	<b>- 1 282 231</b>	<b>- 2 433 909</b>	<b>2 024 513</b>

Le nombre d'adhérents se détaille comme suit :

Adhérents		2018-2019	2020
UMGP	Union de Mutuelles de livre II	0	0
SMERAG	Mutuelle de livre II	257	40
SMGP	Mutuelle de livre II	1 869	1 438
MCF	Mutuelle de livre II	255	198
SEM	Mutuelle de livre II	67	0
SMEREP	Mutuelle de livre II	40 176	25 873
UMGP Courtage	Société de courtage	N/A	N/A
<b>Groupe UMGP</b>	<b>Groupe mutualiste</b>	<b>42 624</b>	<b>27 549</b>

## A.2. Résultat de souscription

Les entités du Groupe disposent des agréments relatifs aux branches 1, 2, 20 et 21.

Les cotisations santé sont principalement réalisées par la SMEREP (76%) et la SMGP (18%).

L'activité Vie a été temporairement mise en suspens.

Le ratio prestations sur cotisations se dégrade comme suit :

		<i>En k€</i>	
		2018-2019	2020
Activité santé	Cotisations brutes	4 856	4 013
	Charge des prestations	2 706	2 438
	<b>P/C</b>	<b>55,7%</b>	<b>60,8%</b>

Le résultat technique est en nette baisse, et atteint - 1 860 k€. Cela s'explique notamment par la hausse notable des frais, intégrant le coût de développement des nouvelles gammes.

Le Groupe réalise un suivi du risque technique semestriellement, ce qui permet de maintenir à un niveau satisfaisant ses résultats de souscription (ratio prestations sur cotisations). Les mutuelles révisent le cas échéant leur niveau de cotisations.

Les indexations permettent aux mutuelles de faire face à l'évolution des dépenses de santé et éventuellement aux dérives du risque. De ce fait, elles ne comptabilisent pas de provision pour risques croissants (PRC).

### Synthèse de l'activité

Le résultat de souscription de la mutuelle se présente de la manière suivante (en k€) :

Ligne d'activité	Cotisations brutes acquises	Charge de sinistralité et Dépenses	Impact de la réassurance	Autres éléments	Résultat de souscription	
					2018-19	2020
Santé	4 013	2 438	0	3 486	1 456	- 1 911

Nous précisons que les « autres éléments » présentés dans ce tableau sont constitués des frais d'acquisition, d'administration et des autres charges techniques nettes des autres produits techniques.



### A.3. Résultat des investissements

#### Portefeuille de placements

Au titre de l'activité d'investissement, le Groupe dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 11 918 k€ en valeur nette comptable (poste A2 du bilan). Ce montant est en augmentation par rapport à l'exercice précédent du fait du reclassement comptable des prêts accordés à LUTECEA sur le poste 2b.

Le tableau ci-dessous comprend à la fois les placements et la trésorerie (en vision valeur de marché) :

Type d'actifs	Valeur de marché	Produits	Charges	Résultat des investissements		+/- values latentes
				2020	18-19	
Obligations d'entreprise	2 890 900 €	173 444 €		173 444 €	67 772 €	-38 500 €
Participations	20 000 €			0 €		0 €
Actions (SCI Fortuny)	10 000 €			0 €		0 €
Organismes de placement collectif	1 431 612 €			0 €	20 000 €	31 612 €
Trésorerie et dépôts	7 695 561 €	2 415 €	171 167 €	-168 752 €	27 000 €	
Immobilisations corporelles	10 880 079 €	203 986 €	14 645 €	189 341 €	125 000 €	6 427 112 €
Prêts et prêts hypothécaires	3 539 506 €	27 208 €		27 208 €		
<b>Produits et charges non répartis</b>				0 €	-3 375 €	
<b>Total</b>	<b>26 467 658 €</b>	<b>407 054 €</b>	<b>185 812 €</b>	<b>221 242 €</b>	<b>236 396 €</b>	<b>6 420 224 €</b>

Les plus-values latentes s'élèvent à 6 420 k€ et portent majoritairement sur l'immobilier.

La politique écrite des placements fixe les seuils suivants :

	Gestion		Validation		
	Géré en propre	Géré par un mandataire	Non validé	Validé en Comité des Placements	Validé en Conseil d'Administration
Actif admis (hors immobilier)	Oui	Oui	Jusqu'à 500K€ par ligne	A partir de 500K€	A partir de 2M€
Actifs non admis	Oui	Non	Non	Jusqu'à 1M€ par ligne	A partir de 1M€
Actifs immobiliers	Oui	Oui (si SCPI)	Non	Oui (si SCPI)	Oui
Actifs présentant un risque de change	INTERDIT				
Investissement exceptionnels	Oui	Non	Non	Non	Oui

#### A.4. Résultats des autres activités

Au cours de cet exercice, un résultat exceptionnel de 963k€ a été enregistré dans le compte non technique. Il correspond essentiellement à l'apurement de dettes vis-à-vis des CPAM d'une antériorité supérieure à 3 ans.

Notons qu'à ce jour, un solde de près de 500k€ est encore présent dans les créances vis-à-vis des CPAM du groupe.

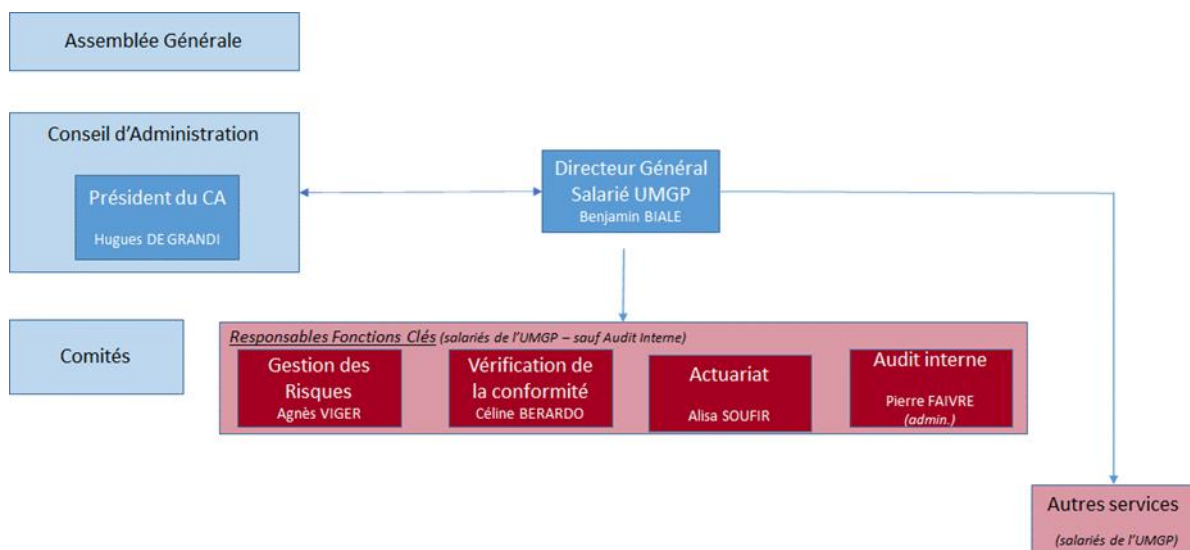
Le Groupe comprend également une société de courtage (UMGP Courtage) percevant les commissions des produits assurantiels en intermédiation. Cette entité génère un profit de 7 k€ sur l'exercice (7k€ sur l'exercice précédent).

## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1. Informations générales sur le système de Gouvernance

Concernant le système de gouvernance de l'Union, les choix ont été opérés en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

#### Organisation générale



Le pilotage prudent et efficient de l'UMGP est fondé sur la complémentarité entre :

- Les instances représentant les adhérents (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) ;
- La gouvernance à « 4 yeux » du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ;

- Le Comité de Direction, rassemblant les principaux décideurs opérationnels et les 4 Fonctions-Clés (en charge de la gestion des risques, de la vérification de la conformité, de l'actuariat et de l'audit interne).
- Les Comités auxquels participent des administrateurs et des salariés.

Les responsables de Fonction-Clés et les Comités œuvrent pour l'ensemble des mutuelles du Groupe.

Les 4 Fonctions-Clé sont conviées aux Conseils d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'UMGP.

Afin d'assurer la traçabilité de toutes les décisions prises dans le cadre de la gouvernance, le Secrétaire Général rédige pour chaque Assemblée Générale, Conseil d'Administration :

- un ordre du jour, accompagné de tous les documents nécessaires à des délibérations éclairées,
- un procès-verbal, précisant les délibérations et la liste des présents. Celui-ci est validé au cours de la réunion suivante.

Le Conseil d'Administration est chargé de la validation des Fonctions-Clés, de la Charte sur la Gouvernance et des politiques écrites. Ces politiques écrites sont revues annuellement par le Conseil d'Administration.

Ainsi, les rôles et responsabilités des acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant de s'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ses acteurs ont été également définis.

## Conseil d'Administration

### ***Composition et fonctionnement***

Les travaux du Conseil d'Administration, dans le contexte Solvabilité II, reposent sur des prérogatives clés segmentées selon les thèmes suivants :

- Stratégie : fixe l'appétence et les limites de tolérance générale, approuve les stratégies et politiques principales de gestion des risques ; s'assure à travers l'avis des comités de la déclinaison opérationnelle des objectifs fixés.
- Validation et surveillance : approuve et réexamine annuellement les politiques écrites, le rapport actuariel, les rapports narratifs et la situation financière et l'ORSA (conformément au décret 2015-513 du 7 mai 2015). En cas de recours à la sous-traitance, il veille à ce que les dispositions afférentes pour chaque prestataire soient mises en place. Enfin, il assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la directive Solvabilité 2.
- Prérogatives spécifiques vis-à-vis des Dirigeants Effectifs : approuve les éléments du contrat de travail du Dirigeant opérationnel ; fixe les délégations de pouvoirs au Président et au Dirigeant opérationnel.
- Interactions avec les Responsables de Fonctions Clés : auditionne au minimum une fois par an, et autant que nécessaires les responsables de fonctions clés.
- Parallèlement, les administrateurs détiennent d'autres prérogatives. Ainsi, le conseil d'administration :

- détermine les orientations de l'UMGP et veille à leur application ;
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers ;
- approuve les objectifs financiers (budgets) et les plans opérationnels et financiers ;
- contrôle et évalue la performance du Groupe par rapport à ses objectifs financiers et plans d'activités ;
- examine et arrête les états financiers audités ;
- s'assure que le profil de risque est étayé par un niveau suffisant de fonds propres ;
- vérifie régulièrement la mise en place d'un système de contrôle interne adéquat,
- examine les performances du Directeur Général ;
- supervise les performances du commissaire et la Fonction d'audit interne, en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité Risque et Contrôle.

Afin de se conformer au mieux aux pratiques de solvabilité, les administrateurs délèguent de manière croissante une partie de leurs travaux de surveillance aux différents comités. Cette nouvelle logique organisationnelle fait partie des axes d'amélioration continue prioritaire des administrateurs. L'implication au sein d'un ou plusieurs comités permet d'assurer un suivi accru des risques, de la déclinaison opérationnelle et de la déclinaison stratégique.

Les principaux comités sont les suivants :

Comité	Objectifs	Fréquence	Principaux contributeurs (Autres qu'administrateurs)
Comité d'Audit	Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et comptable ; -Sélectionner le commissaire aux comptes et de veiller au respect de son indépendance ; Informé le Conseil d'Administration des difficultés rencontrées dans le processus d'élaboration des comptes annuels.	1 par an minimum	Responsable comptable, Fonction-Clé Audit
Comité des Risques	Analyser les risques actuels et émergents au regard de la stratégie du Groupe ; Suivre les indicateurs de contrôle interne et de qualité ; Effectuer le reporting du système de gestion des risques	2 par an minimum	Dirigeant effectif opérationnel, et de la Fonction-Clé Gestion des Risques.
Comité Produits	Valider l'opportunité de lancement des nouveaux produits et leur tarification ; - suivre l'évolution de la sinistralité, des P/C et de la distribution de chaque produit ; - prendre les décisions en matière de souscription, de provisionnement et de réassurance ; - contrôler la bonne application de la politique de gouvernance produits (POG) ; Faire évoluer la documentation des produits	À chaque commercialisation de nouveau produit	Dirigeant effectif opérationnel ; Fonction-Clé Actuariat et du Responsable du Développement ;

Comité des Placements	Valider les investissements ; Prendre les mesures nécessaires pour garantir une gestion financière prudente des placements ; Assurer de l'optimisation du SCR de marché.	2 par an minimum	Dirigeant effectif opérationnel ; Fonction-Clé Actuariat
-----------------------	--	------------------	--

## Dirigeants effectifs et Responsables Fonctions-Clés

### *Dirigeants Effectifs*

Les dirigeants effectifs correspondent aux personnes ayant autorité pour prendre des décisions lourdes et pouvant engager l'Union auprès de tiers.

Afin de garantir une gestion saine et prudente, l'Article 258 des Actes Délégués, stipule que chaque organisme doit être dirigé effectivement par au moins deux personnes. Conformément à ce principe dit « **des quatre yeux** », l'UMGP dispose de 2 dirigeants effectifs. Ainsi, les personnes qui dirigent effectivement l'organisme sont le président et le directeur opérationnel en charge d'appliquer la stratégie définie par le conseil d'administration.

Le Directeur est responsable de l'ensemble de la gestion opérationnelle de l'UMGP dans le cadre d'une délégation de pouvoirs et de signatures. Il a autorité sur l'ensemble des personnels de la Mutuelle. Il définit et met en œuvre, sous le contrôle du Président, les politiques et les plans d'action nécessaires à la mise en place des orientations stratégiques définis par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale. Le Directeur assiste aux réunions du Conseil d'administration, participe aux réunions des comités (à l'exception du Comité d'audit) et aux groupes de travail institués par le Règlement intérieur ou le Conseil d'administration.

### *Responsables Fonctions-Clés*

La mutuelle a nommé les responsables de quatre Fonctions-Clés prévues dans le cadre de la réglementation Solvabilité 2.

Les principales missions et responsabilités des Fonctions-Clés sont décrites dans la suite du rapport.

Leurs rattachements et leurs positionnements dans la structure leur permettent de bénéficier de l'indépendance, ressource et autorité requises par leurs fonctions. La Direction veille à leur rendre disponible toutes les informations nécessaires à leurs missions. Ils sont systématiquement invités aux Conseils d'Administration de la Mutuelle.

Enfin compte tenu de la taille, de la nature et de la complexité de son activité, le Groupe applique le **principe de proportionnalité** en externalisant une partie des missions relatives à certaines fonctions clés (notamment pour les fonctions clés actuarielle et audit interne dans certains cas).

## Politique de communication (et reporting)

### ❖ Communication interne

- Reporting opérationnel

#### ***Communication bottom-up***

Une politique de reporting a été mise en place au sein des organes de gouvernance et d'administration et de gestion des risques (OAGC). Ce reporting doit couvrir l'ensemble de l'activité des mutuelles et se matérialise sous la forme d'indicateurs et de rapports sur lesquels les administrateurs sont appelés à donner leur avis ou leur validation.

Il est demandé aux cadres de remonter ces indicateurs de suivi de leur service à la Direction et aux administrateurs régulièrement et dès que les organes de direction le demandent. Par ailleurs, les Responsables de Fonctions-Clés doivent informer des risques, chantiers et freins se rapportant aux sujets afférents aux Comités lors de leur réunion. La Direction est en communication régulière avec les administrateurs.

La Direction s'attache à donner une image fidèle de la qualité de service à travers les indicateurs de production suivis par les Responsables de service :

- La qualité du service rendu à l'assuré : temps moyen d'attente dans les accueils physiques, délai de réponse de la plateforme téléphonique, volume de demandes par mails traité chaque jour, etc.
- La volumétrie : évolution des prestations et du P/C, évolution du nombre d'adhérents ...
- La solvabilité : communication des MCR et SCR et de leurs taux de couverture.
- La qualité de la Production : nombre et objets des incidents, délai de traitement des prestations, nombre de dossiers traités et évolution du stock de dossiers à traiter ...
- La rentabilité financière : valorisation trimestrielle du portefeuille financier, rendement du portefeuille, concentration par émetteur, suivi de la trésorerie, du volume des cotisations encaissées et prestations décaissées ...

#### ***Communication top-down***

Le Conseil d'Administration s'assure d'établir un plan stratégique et une déclinaison opérationnelle cohérente et d'en informer la Direction.

Les Dirigeants Effectifs et les responsables de fonction-Clés s'assurent que les administrateurs présents aux différents comités aient la possibilité de suivre ces décisions au fil de l'eau. Dans le cas contraire, ils préviennent en amont des difficultés, prévoient des formations complémentaires ou demandent l'allocation de moyens spécifiques (sous-traitance) pour s'assurer de cette gestion.

En cas de conflit ou de réorientation, il appartient aux comités de réorienter les sujets ou d'allouer les moyens nécessaires à la réalisation des missions confiées par le Conseil en cohérence avec la politique générale définie (hors sujets critiques, impactant ou stratégiques).

La Direction informe, délègue et suit la déclinaison des missions qui lui sont confiées. Elle est assistée dans le suivi technique des Fonctions-Clés.

- Informations mises à disposition

Les informations énoncées ci-après sont mises à disposition de l'ensemble des acteurs de la Gouvernance (RFC, DE, administrateurs) :

- Cartographie des risques,
- Plan d'audit interne,
- Plan de Contrôle Interne et Plan de Conformité,
- Politiques écrites,
- PV des CA et des comités auxquels les membres appartiennent.

Des informations complémentaires peuvent être apportées sur demande aux différents acteurs de la Gouvernance.

#### ❖ **Communication externe**

- ACPR

Le Groupe UMGP est soumis au contrôle à la réglementation Solvabilité II (ou SII), laquelle définit un certain nombre de concepts et, en particulier, celui de « système de gouvernance » qui recouvre la responsabilité des organes de direction, le rôle du système de gestion des risques et de contrôle interne, les tâches des « Fonctions-Clés » (conformité, actuariat, gestion des risques et audit interne) ainsi que les exigences liées à la sous-traitance.

La conformité avec cette réglementation européenne est surveillée par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR). Les états qui rentrent dans ce cadre sont à valider par l'ACPR.

D'autres états ne relevant pas de la directive Solvabilité II (tels que le questionnaire de protection de la clientèle, les ENS ...) sont également communiqués à l'ACPR. La responsabilité de ces états est supportée par la Direction Opérationnelle.

- Commissaires aux comptes

En vertu de l'article 58 des statuts de l'UMGP, le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de la société est confié à un ou plusieurs commissaires, qui sont nommés pour une durée de six ans au maximum par l'Assemblée Générale ordinaire sur proposition du Comité d'Audit (dans le cadre de la réforme de l'audit).

Cette assemblée sera invitée à décider du renouvellement du mandat du commissaire.

La mission du Commissaire aux comptes est menée en collaboration avec l'ensemble des services de l'UMGP et plus particulièrement :

- La Direction pour la mise à disposition des moyens, la signature des lettres de mission et d'affirmation ;
  - Le Comité d'Audit dans la sélection, la vérification de l'indépendance, le suivi du déroulement de la mission du commissaire aux comptes,
  - Le Conseil d'Administration lors de l'arrêté des comptes annuels,
  - L'Assemblée Générale pour l'approbation des comptes annuels après lecture du rapport du commissaire aux comptes.
- Public / Adhérents

La communication auprès du public par la Gouvernance se matérialise par la publication du SFCR, conformément à la réglementation européenne. Ce rapport est approuvé préalablement par le Conseil d'Administration.

## Pratique et politique de rémunération

### Pratique et politique de rémunération

#### **Salariés**

Les principes de rémunération reposent sur :

- Le respect de la convention collective de la mutualité qui fixe les rémunérations minimales annuelles garanties (RMAG) ;
- Le niveau de salaire constaté sur le marché du travail pour ce secteur d'activité.

La rémunération des salariés n'est soumise à aucun principe particulier en dehors de celui des entretiens annuels d'évaluation.

Aucune fonction à dimension commerciale, responsables de développement et conseillers en affiliation, dans l'entreprise ne bénéficient de salaire variable qui serait en lien avec les volumes et la nature des contrats souscrits.

#### **Administrateurs**

Conformément à l'article 36 des statuts, les fonctions d'administrateur sont gratuites.

L'UMGP peut toutefois verser aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées des indemnités dans les conditions prévues aux articles L. 114-26 à L. 114-27 du code de la mutualité.



## **Direction**

Conformément au Code de la mutualité, la rémunération du Dirigeant Opérationnel est votée annuellement en Conseil d'Administration.

## **Adéquation du système de gouvernance**

Le système de gouvernance est revu annuellement par le Conseil d'Administration.

## **B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité**

Conformément aux obligations découlant de la loi bancaire de 2013 ainsi qu'à l'article 42 de la directive cadre Solvabilité II, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, l'ensemble des dirigeants et responsables de fonctions clés est soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

### **Compétences :**

Les membres du conseil d'administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnées à l'article L114-21 du code de la mutualité. Ces compétences concernent :

- Les activités mutualistes et de gestion financière,
- La stratégie de l'organisme et son modèle économique,
- Son système de gouvernance,
- L'analyse comptable et statistique
- Le cadre réglementaire applicable à la mutuelle.

Cette exigence de compétence collective reste proportionnée à la nature de l'activité, à la faible complexité des garanties en santé, et des populations assurées.

L'ancienneté et l'expérience acquise en qualité d'administrateur sont pris en comptes pour évaluer leurs compétences.

### **Honorabilité :**

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables Fonction-Clé se fonde sur la production de l'extrait B3 du casier judiciaire.

Cette demande est renouvelée tous les ans par le responsable juridique et social. Le contrôle de cette procédure est effectué par le Responsable de la vérification de la Conformité.

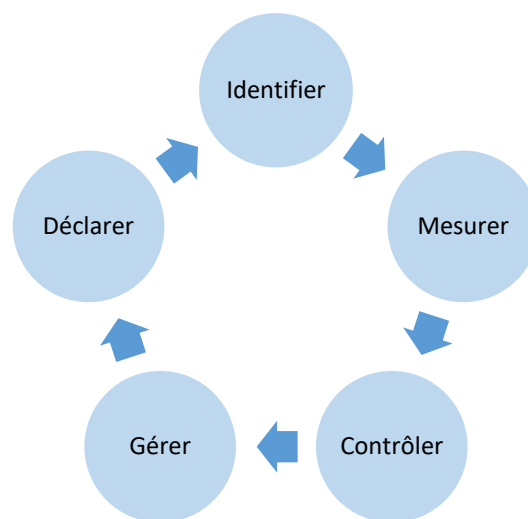
### B.3. Système de gestion des risques, y compris EIRS

En application de l'article 44 de la directive cadre Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, l'Union est tenue de mettre en place un système de gestion des risques.

#### B.3.1. Organisation

##### **Dispositif de gestion des risques**

La démarche risque consiste à étudier de manière structurée les risques. Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. Il comprend : des dispositifs de détection et d'évaluation des risques ; des mesures de contrôle et de maîtrise ; une intégration des processus décisionnels de l'entité.



- Identifier : S'assurer que l'ensemble des risques auquel est soumise l'Union est bien identifié (Risques opérationnels, stratégiques, techniques, financiers...);
- Mesurer : Définir des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact, ...), ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs. (SCR, P/C, indicateurs qualité...);
- Contrôler et gérer : Surveiller et de piloter ces risques afin notamment d'en limiter leurs impacts. Prévoir des plans de redressement permettant de limiter l'exposition de l'union en cas de survenance d'un événement majeur ;
- Déclarer : Préciser dans un reporting les informations liées à la gestion des risques.

Le système décrit est intégré à l'organisation de la structure et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes, procédures et modes opératoires encadrant au quotidien l'activité des mutuelles du Groupe.

Le système de gestion des risques du Groupe couvre l'ensemble des domaines présentant un niveau de criticité significatif et susceptible de représenter une menace quantifiable pour son activité, la qualité du service rendu aux adhérents, la pérennité de son modèle économique ou sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels.

Consécutivement à la mesure des risques, le Groupe UMGP a mis en œuvre une organisation lui permettant de surveiller et de piloter ces risques afin notamment d'en limiter leurs impacts. La gestion des risques repose principalement par le dispositif de contrôle interne à 3 niveaux, la surveillance générale opérée par les fonctions-clés et les comités.

Certains éléments de maîtrise sont intégrés directement dans la cartographie des risques et sont repris par les politiques écrites. L'ensemble est donc porté à la connaissance et à l'approbation du Conseil d'Administration.

### **Appétence au risque**

Le Conseil d'Administration et la Direction sont particulièrement vigilants quant à la mise en œuvre des ressources et moyens contribuant à l'objectif de maîtrise des risques, afin de renforcer l'assurance raisonnable apportée au Comité d'audit que les risques acceptables résultant de la stratégie sont identifiés et maîtrisés.

Cette approche par les risques est déterminée selon les seuils communiqués et les seuils internes, lesquels déterminent la profondeur du suivi des risques et de validation juridique.

Pour rappel, à chaque mutuelle/union est associée une cartographie des risques, respectant ainsi l'approche spécifique souhaitée en interne et par le régulateur. Cette cartographie détermine notamment les activités et processus critiques obligeant le suivi régulier de l'OAGC.

### **Conséquences de cette approche**

Ces suivis et validations rendent systématique l'intervention de la Gestion des Risques dans l'organisation et le processus préalable à la prise de décisions.

Les réponses apportées à ces risques reposent *a minima* sur l'une des actions suivantes :

- Une réflexion des mesures complémentaires d'atténuation et de contrôle (au sein du Comité des Risques et de Conformité),
- L'audit des process ou sous-traitants concernés (pouvoir du responsable de la Fonction Audit Interne),

- La mise en place de plans d'actions / chantiers prévenant des risques (par décision de la Direction opérationnelle et du Responsable de la Gestion des Risques),
- L'intégration du risque dans les études prospectives et quantitatives liées à l'ORSA (pouvoir du Conseil d'Administration, sur proposition du Responsable de la Gestion des Risques).

### En matière qualitative

Pour rappel, à chaque mutuelle/union est associée une cartographie des risques, respectant ainsi l'approche spécifique souhaitée en interne et par le régulateur. Cette cartographie détermine notamment les activités et processus critiques obligeant le suivi régulier de l'OAGC.

### Conséquences de cette approche

Ces suivis et validations rendent systématique l'intervention de la Gestion des Risques dans l'organisation et le processus préalable à la prise de décisions.

Les réponses apportées à ces risques reposent *a minima* sur l'une des actions suivantes :

- Une réflexion des mesures complémentaires d'atténuation et de contrôle (au sein du Comité des Risques et de Conformité),
- L'audit des process ou sous-traitants concernés (pouvoir du responsable de la fonction Audit Interne),
- La mise en place de plans d'actions / chantiers prévenant des risques (par décision de la Direction opérationnelle et du Responsable de la Gestion des Risques),
- L'intégration du risque dans les études prospectives et quantitatives liées à l'ORSA (pouvoir du Conseil d'Administration, sur proposition du Responsable de la Gestion des Risques).

### **Fonction clé « Gestion des Risques »**

La Fonction clé « Gestion des Risques » est en charge de l'identification des risques, de la mise en place et du pilotage du dispositif global de gestion des risques (dont Contrôle Interne) au sein du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, le Responsable propose aux organes de Gouvernance et met en place des actions d'amélioration continue. Il est directement rattaché à la Direction et travaille en collaboration avec l'ensemble des services de l'entité.

Les principales missions du Responsable Fonction Clé (RFC) « Gestion des Risques » sont :

- l'identification des risques et la maîtrise des risques ;
- le recensement des conclusions du Plan de Contrôle Interne (PCI) et des autorités de contrôle ;
- la rédaction du Rapport de Contrôle Interne ;
- le contrôle de l'élaboration des données financières ;
- tous les suivis des moyens de contrôle et conclusions mis en place ;
- le suivi et l'analyse des indicateurs qualité ainsi que le reporting à la Gouvernance.

## Personne prudente

Les nouvelles règles d'admissibilité des actifs à travers le « Principe de la personne prudente » poussent à ne détenir que des actifs dont les informations sont aisément disponibles. Ainsi, les gestionnaires d'actifs doivent comprendre et mesurer l'impact en termes de besoins en capitaux propres des investissements qu'ils proposent à leurs clients assureurs.

### B.3.2. Catégories de risques

## Risques pris en compte dans la cartographie des risques

Les risques sont ventilés et mesurés distinctement par entités et par services concernés.

Le recensement des risques est réalisé sur la base :

- Des conclusions des audits internes et externes,
- Des conclusions du Contrôle Interne,
- Des réclamations,
- Des reportings à la Gestion des Risques : reporting lors des Comités Opérationnels des Risques, remonté de Fiche Incidents, ...
- D'entretiens auprès des différents services (un par service et par an au minimum).

Les risques sont répartis sur trois niveaux :

Le niveau 1 concerne quatre grandes familles de risques :

- Financiers : risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financières ;
- Assurances : risques spécifiques aux activités techniques d'assurance (souscription, tarification, provisionnement technique, etc.) ;
- Opérationnels : risques de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements extérieurs ;
- Stratégiques et environnementaux : risques relatifs au pilotage de l'entreprise, aux risques de réputation directs et aux risques générés par l'environnement de l'entreprise et aux risques émergents.

Le niveau 2 permet de définir des catégories de risques au sein de chaque famille

Le niveau 3 offre un degré de détail supplémentaire au sein de chaque catégorie.

Lorsqu'ils le peuvent les risques sont également associés aux sous-modules de risques de Solvabilité II : risques opérationnels, de liquidité, de marché ... tels qu'ils sont définis dans l'article R. 352-1 du décret 2015-513.

## **Risques pris en compte dans la formule standard**

Les risques pris en compte dans la formule standard sont :

### Risques qualitatifs

La formule standard intègre un module de risque au titre des risques opérationnels. Cependant, le calcul de ce module englobe « forfaitairement » toutes les sources possibles de risques opérationnels. La procédure de contrôle interne n'a pas révélé de risques majeurs justifiant une correction de l'évaluation forfaitaire du modèle standard.

### Risques quantitatifs

Le scénario central est fondé sur les comptes prévisionnels réalisés lors de la rédaction du rapport ORSA du Groupe en N-1.

Ce scénario fait donc apparaître une phase transitoire avec un système opérationnel en mutation (coûts élevés liés aux projets de développement, perte de la gestion du Régime Obligatoire, ... etc.) et une phase de maturité (impact de l'action commerciale, mise en place des synergies de coûts, ... etc.). La césure a été opérée au 30/09/2019, juste après le terme de la délégation de gestion du RO (31/08/2019).

## **Risques non pris en comptes dans la formule standard**

### Risques qualitatifs

Les risques stratégiques et les risques émergents ne sont pas intégrés dans la formule standard. En conséquence, le Groupe retient des stress-test sur les évolutions de son portefeuille d'adhérents dans le cadre de l'ORSA.

### Risques quantitatifs

L'activité de la Mutuelle est amenée à fortement évoluer au cours des prochaines années suite à la perte de gestion du régime obligatoire. Ces évolutions réglementaires poussent les mutuelles à devoir trouver de nouveaux moyens pour développer leur portefeuille avec notamment, le lancement de nouvelles gammes.

### B.3.3. Processus ORSA

#### **Processus d'élaboration de l'ORSA**

Les données quantitatives intégrées à l'ORSA proviennent des actuaires sur la base des risques déterminés par la cartographie. L'identification des risques majeurs permet d'établir les scénarios de stress test à développer dans l'ORSA.

#### Scénario central

Le scénario central est fondé sur les comptes prévisionnels réalisés par le Responsable comptable et la Direction.

Les projections opérées dans le cadre de cette évaluation respectent les concepts afférents au calcul des provisions techniques qui intègrent les éléments suivants :

- Actualisation des flux à la courbe des taux sans risque projetée ;
- Utilisation de cadences de liquidation propres à l'organisme ;
- Intégration des frais de fonctionnement ;
- Séparation du Best-Estimate de prime et de sinistre ;
- Intégration d'une marge de risque dont le calcul est fondé sur la projection des SCR.

Les risques associés à cette évaluation sont les suivants :

- Modification de la cadence de liquidation dans le temps
- Augmentation non prévue des frais de fonctionnement
- Dérive de la sinistralité

#### Stress-tests

L'ACPR indique dans sa communication que les organismes doivent sélectionner les hypothèses les plus pertinentes qui font intervenir des données propres à leur organisme.

Compte tenu de son activité, il a été identifié dans les cartographies différents risques majeurs. Les risques majeurs ont été définis conjointement avec les organes de gouvernance et le cabinet Actélior. Ces risques sont soumis à l'approbation du Comité des Risques et de Conformité.

Par soucis de pilotage, les organes décisionnels de la gestion des risques peuvent être amenés à vouloir tester d'autres hypothèses. Les risques considérés comme forts ou exigés par l'ACPR (risques financiers par exemple), peuvent ainsi être pris en compte dans l'ORSA. Ces propositions sont faites par la Gestion des Risques, la Direction opérationnelle ou le Comité des Risques et de Conformité avant d'être validées par le Conseil d'administration.

## **Intégration de l'ORSA dans le processus des risques et de prise de décision**

La mise en place du processus ORSA nécessite l'implication de différents acteurs :

- Le Conseil d'Administration définit les orientations stratégiques en fonction des risques, définit les hypothèses de stress tests et approuve le rapport ORSA définitif ;
- Le Comité des Risques et de Conformité informe le Responsable de la Gestion des Risques et le conseille dans la gestion des risques. Il valide la cartographie (et a fortiori, les risques majeurs) et propose les chocs au Conseil d'Administration ;
- La Direction Opérationnelle rédige le rapport ORSA avec le responsable de la fonction Gestion des Risques et s'assure de la déclinaison opérationnelle de maîtrise des risques décidée par le Conseil d'Administration ;
- Les responsables de fonction clés s'assurent du respect de la stratégie et des seuils définis par les administrateurs sur les domaines qui leur sont propres. La Gestion des Risques participe avec la Direction à la réflexion sur les stress tests et rédige l'ORSA ;
- Les opérationnels assurent la déclinaison opérationnelle de la stratégie ;
- L'actuaire externe évalue l'impact des chocs et détermine les éléments prudentiels (SCR, bilan prudentiel ...)

Le processus ORSA est mis à jour au moins une fois par an et à chaque changement majeur affectant la stratégie de l'organisme.

Le travail relatif au processus ORSA est effectué conjointement entre l'Union représentée par le Président du Conseil d'administration, la Direction Opérationnelle, le Responsable comptable et fonction clé Actuariat, la responsable juridique et fonction clé Conformité, le responsable de la Gestion des Risques et Actélior.

Les projections d'activité sont réalisées en cohérence avec les comptes prévisionnels validés par le Comité d'Audit du Groupe. Ces projections sont vérifiées par des contrôles de cohérence (RSR/ORSA, ORSA N/N-1 pour les chocs avec maintien des hypothèses, contrôle des agrégats comptables retenus, demandes d'informations complémentaires lors d'incompréhension, ...). Ces contrôles sont formalisés lors des échanges avec le cabinet actuariel.

### **B.4. Système de Contrôle Interne**

#### **Dispositif de Contrôle Interne en place**

Afin d'assurer une gestion saine et prudente du Groupe, les organes de gouvernance ont mis en place un dispositif de contrôle applicable à l'ensemble des domaines d'activités et processus (internes ou externes) au sein des différentes mutuelles. Il repose sur des règles et procédures internes définies,



formelles, ainsi que sur l'adhésion de l'ensemble des personnels d'encadrement et de direction. Il s'appuie également :

- sur une organisation garantissant la séparation des tâches et l'exercice du contrôle,
- sur le principe des 4 yeux, chaque décision significative devant être validée par au moins deux responsables,
- sur l'organisation de plusieurs niveaux de contrôle, calqués sur le modèle des 3 lignes de maîtrise.

Le respect de ce dispositif est surveillé par Conseil d'Administration. Il comprend notamment :

- les audits suivis par le Responsable de l'Audit Interne : le Plan d'Audit précise les structures concernées par les audits. Ce Plan a été élaboré de sorte que l'ensemble des entités soit audité au moins une fois par an.
- Le respect des process, des actions d'atténuation des risques et l'organisation des contrôles sont assurés par le Responsable de la Gestion des Risques, la Conformité et l'Actuariat : un Plan de Contrôle Interne et un Plan de la Conformité ont été élaborés. Ils tiennent compte des spécificités des mutuelles (par exemple, le Plan de Contrôle inclut des requêtes liées au Régime Obligatoire).
- la supervision et le suivi des risques opérationnels par les responsables opérationnels.

La structure en trois lignes du dispositif de Contrôle Interne relève de la bonne pratique professionnelle et permet une approche efficiente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne. Elle se traduit comme suit :

	1 <sup>ère</sup> ligne de maîtrise		2 <sup>ème</sup> ligne de maîtrise	3 <sup>ème</sup> ligne de maîtrise
	Fonctions opérationnelles	Fonctions « spécialistes »	Fonctions « Risques »	Fonctions « Audit »
Périmètre	Toutes les fonctions : Production, comptabilité, SI, RH, Moyens généraux, etc.	Finances / Actuariat (tarification, provisionnement, sous- traitance, etc.)	- Gestion des Risques, - Contrôle interne, - Conformité, - Actuariat	Audit interne
Principes et normes de la politique des Risques	N/A	Propose	Reçoit et valide / propose	Réalise des revues indépendantes et a posteriori sur : - la pertinence des dispositifs - leur correcte application
Mise en œuvre de la politique de risque	Propose / Applique	Propose / Applique	Coordonne	
Contrôle du risque	Supervise / Signale	Supervise / Signale	Supervise, consolide, analyse	
Reporting du risque	Produit	Produit / Analyse	Consolide, analyse, pilote	
Plans d'action du risque	Propose / Applique	Propose / Applique	Valide et pilote	

Le système de contrôle des opérations et des procédures internes a notamment pour objet, dans des conditions optimales de sécurité, de fiabilité et d'exhaustivité, de :

- Vérifier que les opérations réalisées par l'organisme sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur, aux usages et à la déontologie professionnelle ainsi qu'aux orientations de la Direction Générale de l'organisme ;
- Vérifier que l'ensemble des procédures internes, leur articulation et leur modalité de mise en œuvre assurent la conformité de ces opérations ;
- Vérifier la qualité de l'information comptable et financière destinée à la Direction Générale, au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

### **Plan de Contrôle Interne des risques opérationnels**

Le Plan de Contrôle Interne (PCI) comprend notamment les éléments suivants :

- Contrôles intégrés dans le logiciel technique (contrôles de 1er niveau)
- Supervision assurée par les responsables d'équipe (contrôle de 1er niveau)
- Contrôles du Pôle Contrôle Interne (contrôles de 2e niveau) : ces contrôles sont les suivants
- Contrôles et suivi des risques par le Responsable de la Gestion des Risques, du Contrôle Interne et de la Qualité (contrôles de 2e niveau)
- Audits et suivi des risques par l'Audit interne (contrôles de 3e niveau)
- Audit comptable par le Comité d'Audit (contrôles de 3e niveau)

### **Fonction « Vérification de la Conformité »**

La fonction Vérification de la Conformité a la responsabilité :

- De mettre en place une politique et un plan de conformité
- Définir, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité
- D'identifier et d'évaluer le risque de conformité en particulier sur les thèmes suivants :
  - o Dispositif de prévention du blanchiment,
  - o Protection de la clientèle,
  - o Conformité des activités de la mutuelle aux lois et règlements et à la déontologie
- D'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité.
- D'évaluer l'impact de changements d'environnement

### **Plan de Contrôle Interne du risque de non-conformité**

Le Plan de Contrôle Interne sur la conformité est présenté annuellement au Conseil d'Administration. Outre les aspects réglementaires (politique écrite, cartographie des risques de non-conformité, vérification de l'honorabilité ...), il comprend notamment les travaux suivants :

- Développer une culture du risque au sein de l'Union via notamment la formation des collaborateurs à la protection de la clientèle, au respect des modes opératoires et au risque de fraude ;
- Vérifier la protection des données personnes conformément à la CNIL via notamment des audits de conformité avec le service informatique et communication ;
- Contrôler le respect du traitement des réclamations via la mise en place de tests réguliers sur le traitement des réclamations, le suivi des délais et la qualité des réponses ;
- Suivre de manière permanente la conformité des documents commerciaux et des contrats avec les sous-traitants ;
- S'assurer de la mise en place de procédure de lutte contre la fraude.

La réalisation de ses travaux est suivie par le Responsable de la vérification de la conformité et le Comité des Risques et de Conformité.

#### B.5. Fonction d'audit interne

L'organisation de l'audit interne est détaillée dans la politique d'audit interne validée par conseil d'administration. La politique d'audit interne est établie dans le but de présenter l'organisation et les activités de l'audit interne, ses liens avec les organes de contrôles externes (Commissaires aux Comptes, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution...), son périmètre d'intervention, et sa méthodologie de travail.

L'audit interne agit sous l'autorité du RFC Audit Interne, réalise des audits et assure le suivi des recommandations émises au cours de ses travaux précédents.

Au sein du système de gouvernance et de gestion des risques, l'audit interne est un outil de suivi et de pilotage de l'activité par le Conseil d'Administration :

- Ses missions sont définies par la politique écrite et le plan d'audit, en coordination avec la Direction du Groupe,
- Les conclusions de ses missions d'audit et ses recommandations, après avoir été discutées avec la Direction, sont présentées au Conseil d'administration,
- Il assure le suivi de la mise en place de ces recommandations et en fait état à la Direction et au Conseil d'administration. Lorsqu'il le juge opportun, il peut faire appel aux autres fonctions-clés et au Comité des Risques.

La fonction d'audit interne dispose d'un devoir d'alerte sans délai de la direction en cas de détection d'un risque important dont la maîtrise n'est pas assurée par le système de gestion des risques et de contrôle interne. Toute détection ou évènement majeur portant atteinte à la maîtrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

La Fonction est portée par le Président du Comité d'Audit du Groupe.

Il a été décidé de circonscrire les missions du Comité d'Audit à l'audit comptable et d'attribuer à la Fonction-Clé les autres audits, lesquels seront restitués au Comité des Risques et de Conformité. Cette décision permet de séparer précisément les missions de Président du Comité et d'Auditeur interne.

## B.6. Fonction actuarielle

La Fonction Clé est appuyée par le Comité des Risques et de Conformité.

Lorsque la fonction est assurée par le Responsable comptable, le responsable de la fonction assiste également au Comité des Placements.

Pour une meilleure maîtrise des risques, la Fonction peut déléguer les exigences quantitatives liées à Solvabilité II à un cabinet d'actuariat.

La Fonction-clé Actuariat a pour rôle de garantir l'exactitude des hypothèses, des données et des calculs utilisés pour les provisions techniques. Elle contribue également à la politique de souscription et à la modélisation des risques.

Dans le cadre de la coordination du calcul des provisions techniques, la fonction Actuariat s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- Appliquer des méthodes et des procédures permettant de juger de la suffisance des provisions techniques et de garantir que leur calcul satisfait aux exigences énoncées aux articles 75 à 86 de la directive 2009/138/CE,
- Évaluer l'incertitude liée aux estimations effectuées dans le cadre du calcul des provisions techniques,
- Veiller à ce que toute limite inhérente aux données utilisées dans le calcul des provisions techniques soit dûment prise en considération,
- Veiller à ce que, dans les cas visés à l'article 82 de la directive 2009/138/CE, les approximations les plus appropriées aux fins du calcul de la meilleure estimation soient utilisées,
- Veiller à ce que les engagements d'assurance et de réassurance soient regroupés en groupes de risques homogènes en vue d'une évaluation appropriée des risques sous-jacents,
- Tenir compte des informations pertinentes fournies par les marchés financiers ainsi que des données généralement disponibles sur les risques de souscription et veiller à ce qu'elles soient intégrées à l'évaluation des provisions techniques,
- Comparer le calcul des provisions techniques d'une année sur l'autre et justifier toute différence importante,
- Veiller à l'évaluation appropriée des options et garanties incluses dans les contrats d'assurance et de réassurance.

Tous les résultats des études du cabinet Actélior sont soumis à la Direction et au Responsable comptable et financier en charge de la Fonction Actuariat, qui valident l'ensemble des hypothèses, les

données utilisées et la cohérence des résultats. Dans le cadre de l'ORSA, la Gestion des Risques prend part à cette validation.

Le Responsable de la Fonction émet annuellement un rapport d'actuariat qui est soumis au Conseil d'Administration.

## B.7. Sous-traitance

Les principales activités de spécialité déléguées par le Groupe UMGP sont les suivantes :

- Le développement et la maintenance du système d'information qui gère les contrats et les sinistres hors Régime Complémentaire à l'éditeur COOPENGO
- Le développement et la maintenance du système d'information qui gère les prestations au titre du Régime Complémentaire à l'éditeur ALMERYS
- La supervision des développements et paramétrages produits par les éditeurs COOPENGO et ALMERYS à un GIE dénommé INNOVATIONS SANTE (GIE IS)
- La commercialisation des produits d'assurances à un cabinet de courtage, la SAS LUTECEA, créée par la MEP, MIS, l'UMGP et la SMEREP
- La production des travaux actuariels notamment les analyses techniques des garanties ainsi que la rédaction des rapports associés à la société ACTELIOR, cabinet d'actuariat reconnu dans son domaine et sur le marché de l'assurance étudiante
- La réalisation de développements de sites internet et d'applications web à la société BOTTICELLI WEB, filiale créée par la MEP et par MIS.

Le Groupe UMGP s'assure de la maîtrise des activités déléguées notamment au travers d'un encadrement juridique (GIE) ou capitalistique (filialisation). Les activités déléguées hors GIE et filiale demeurent faibles en termes de volume et la sélection repose sur la compétence reconnue et partagée des acteurs. En outre, un dispositif de contrôle de l'activité déléguée adapté à chaque prestataire est défini dans la politique de sous-traitance.

- GIE INNOVATIONS SANTE : participation à sa gouvernance
- COOPENGO et ALMERYS : application du plan de contrôle interne sur volet traitement des données et supervision par le GIE IS pour la qualité des développements livrés par les éditeurs.
- SAS LUTECEA : application du plan de contrôle interne sur les processus de souscription et le suivi des demandes clients et reporting hebdomadaire et mensuel pour ce qui est du développement commercial.
- ACTELIOR : mesure de la satisfaction relative à la qualité des travaux fournis aux fonctions clés, dirigeants effectifs et administrateurs ainsi que celle exprimée par l'ACPR.
- BOTTICELLI WEB : appréciation de la qualité des livrables produits et du respect des délais de développement.

Le Conseil d'Administration revoit annuellement la liste des sous-traitants lors de la révision de la politique de sous-traitance.

Les opérations contractualisées avec des sous-traitants sont suivies régulièrement par la Direction et sont incorporées au Plan d'audit. Dans le cadre des nouvelles directives et de la perte future du Régime

Obligatoire, un suivi accru des sous-traitants et une renégociation d'une partie de ces contrats est prévu, assuré par le Comité des Risques et de Conformité.

Le Comité des Risques et de Conformité ou le Comité d'Audit statuent sur toute proposition ayant attrait à la sous-traitance. Selon les coûts et la criticité des processus et activités en question, le Conseil d'Administration pourra intervenir dans le processus. Il a notamment à sa charge la sélection des prestataires en cas d'Appel d'Offres.

La liste des principaux prestataires externes est mise à disposition du Comité d'Audit (contrôle de l'information financière) et du Comité des Risques et de Conformité (suivi de la qualité et des risques opérationnels). Sur demande du Conseil d'Administration, cette liste peut également lui être remise. Les Comités rendent compte au Conseil au moins semestriellement de leurs avis sur la politique de sous-traitance.

## B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par le Groupe susceptible d'impacter le système de gouvernance présenté plus haut n'est à mentionner.

## C. PROFIL DE RISQUE

La cartographie des risques est l'outil permettant d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques auxquels est exposée la mutuelle dans le cadre de ses activités. Elle est en évolution permanente tant sur la forme que sur le fonds.

Le niveau de risque est défini de concert entre le Cabinet Actélior et les RFC Actuariat et Gestion des risques.

Les RFC Actuariat et Gestion des Risques de la Mutuelle vérifient les données actuarielles transmises et notamment :

- Comparent des Bilan prudentiels N / N-1
- Contrôlent des bases servant d'agrégats aux SCR
- Effectuent des contrôles de cohérence de l'évolution des SCR en lien avec l'évolution des données comptables servant d'agrégat.

La part relative de chaque module et sous-module de risque dans le SCR global est le principal indicateur quantitatif et transverse utilisé.

## C.1. Risque de souscription

### Risque de souscription Santé

Le risque de souscription et de provisionnement du Groupe correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadéquats à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce SCR santé est décomposé entre le SCR santé Non similaire à la Vie et le SCR catastrophe. La combinaison des deux éléments conduit au résultat suivant :

	SCR N-1	SCR N
SCR Santé Non-Vie	1 343 703 €	904 372 €
SCR catastrophe	81 088 €	30 525 €
<i>Effet de diversification</i>	<i>-58 558 €</i>	<i>-22 415 €</i>
<b>SCR<sub>santé</sub></b>	<b>1 366 232 €</b>	<b>912 482 €</b>

Le SCR Santé atteint 912 k€ au 31/12/2020 contre 1 366 k€ au 30/09/2019, soit une baisse de 33% due à la diminution des volumes. Il est presque exclusivement composé du risque de tarification et de provisionnement (99% du SCR santé).

### SCR du risque de tarification et de provisionnement

Le niveau de SCR requis pour la couverture du risque de tarification et de provisionnement est défini en fonction :

- des volumes d'activité de l'organisme sur l'exercice N, mais aussi la prévision de l'exercice suivant (N+1) ;
- de la volatilité des prestations et de l'évolution des cotisations au cours des dernières années, ou la qualité des provisionnements passés.

Détails	Au 30/9/2019	Au 31/12/2020
Volume de primes	8 507 541 €	5 635 148 €
BEL net	841 559 €	632 895 €
Choc Primes	5%	5%
Choc BEL	5%	5.7%
Fonction de l'écart type	4.79%	4.82%
<b>SCR tarification et provisionnement</b>	<b>1 343 703€</b>	<b>904 255 €</b>

Le SCR de tarification et de provisionnement est en baisse et atteint 904 k€ au 31/12/2020 contre 1 344 k€ au 30/09/2019. Cela s'explique par la baisse des volumes de primes (budget N+1 moins ambitieux que celui au 30/09/19) et de provisions (baisse du BEL de Sinistres). Le SCR lié au risque de tarification et de provisionnement 2020 se rapproche de celui évalué au 30/09/2018 (915k€).

### SCR du risque de rachats

Jusqu'à novembre 2020, les contrats complémentaire santé étaient annuels, et ne pouvaient être résiliés en cours d'année. En conséquence, le risque de rachat était nul pour les contrats en cours (le risque lié aux impayés étant pris en compte dans le risque de contrepartie).

Ceci a évolué avec la mise en place de la résiliation infra annuelle, effective en décembre 2020 et concernant donc les contrats en cours à la date d'évaluation du 31/12/2020. Pour la première fois, le risque de rachat est donc modélisé, de la façon suivante :

- Si les contrats en cours sont excédentaires (BE de prime < 0) : le choc de rachat s'applique. N.B. : ce choc s'applique au global i.e. tant sur les cotisations que les prestations et les frais.
- Si les contrats en cours sont déficitaires (BE de prime > 0) : aucun choc n'est modélisé.

	Au 30/09/2019	Au 31/12/2020
BE de primes santé SMGP	N.A.	-59 319 €
<b>SCR</b> risque de cessation	<b>0 €</b>	<b>14 566 €</b>

Les enjeux du risque de rachats sont très faibles.

### Synthèse Santé Non Similaire à la Vie

	Au 30/09/2019	Au 31/12/2020
<b>SCR</b> tarification et provisionnement	1 343 703 €	904 255 €
SCR rachat	0 €	14 566 €
<i>Effet de diversification</i>	<i>0 €</i>	<i>-14 448 €</i>
<b>SCR</b> santé non similaire à la vie	<b>1 343 703 €</b>	<b>904 372 €</b>

En prenant en compte l'effet de diversification, le SCR santé non similaire à la Vie est quasiment égal au SCR tarification et provisionnement. Celui-ci est en nette baisse, conformément à la baisse d'activité du groupe.



## SCR du risque catastrophe

	SCR N-1	SCR N
Catastrophe type « stade » ( <i>accident</i> )	820 €	312 €
Catastrophe type « pandémie » ( <i>maladie</i> )	81 084 €	30 523 €
<i>Effet de diversification</i>	-815 €	-310 €
<b>SCR<sub>Catastrophe</sub></b>	<b>81 088 €</b>	<b>30 525 €</b>

Le risque accident correspond à 0,015% (0,05% x 30%) de la charge totale en hospitalisation : nombre de personnes protégées (27 549 personnes) x coût moyen brut de réassurance d'une hospitalisation (soit 76 €).

Pour le risque de pandémie, un montant moyen de consultation de 10€ et d'hospitalisation de 76€ ont été retenus avec une cible de 27 549 bénéficiaires. Nous retenons, conformément aux spécifications d'avril 2014, 0,4% (1% x 40%) de la charge en hospitalisation et 8% de la charge des consultations (20% x 40%).

Le module sur la concentration d'accidents n'est pas utilisé (pas d'incapacités ou d'arrêts de travail gérés par le groupe).

## Risque de souscription Vie

Le groupe n'a pas d'engagement sur la branche Vie à fin décembre 2020. Le risque de souscription Vie est donc nul au 31/12/2020.

## Appréhension du risque de souscription au sein du Groupe

Ce risque de souscription en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement.
- Des modalités d'adhésion : Le risque d'anti-sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion.
- Des informations sur la population disponibles et l'évolution du comportement des populations étudiantes face au risque santé.

## Mesure du risque de souscription et risques majeurs

Le Groupe pilote son risque de souscription au travers d'un suivi technique et de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents, d'affiliés ou montant de cotisations) ;
- Le rapport entre les prestations déclarées, liquidées ou provisionnées et les cotisations acquises (ratio P/C) comparé notamment au ratio cible N et aux évolutions antérieures ;
- Le taux de charges de gestion et de distribution par rapport aux années antérieures ;
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées.

## Maitrise du risque de souscription

Le risque lié à la tarification est suivi au moins annuellement par les RFC Actuariat et Gestion des Risques sur la base du suivi technique de l'actuaire-conseil. En cas d'indicateurs divergents avec les objectifs souhaités, le Comité de Souscription et des nouveaux produits peut demander une étude actuarielle complémentaire (sur le taux de couverture, la tarification, la réassurance ...).

La création ou la modification des garanties mutualistes est, une fois validée par le Comité et la Direction Opérationnelle, soumise à l'Assemblée Générale qui peut déléguer cette mission au Conseil d'Administration conformément à l'art. L 114-11 du Code de la Mutualité concernant les opérations individuelles.

Conformément à la nouvelle Directive de Distribution des Assurances, le Groupe veille à tester les nouveaux produits avant toute commercialisation généralisée. Il s'assure pendant ce temps de la formation de son personnel commercial et en agence (conseil), de la lisibilité des outils mis à disposition de sa clientèle et du suivi des risques (opérationnels et de tarification notamment) associés aux produits. L'OAGC du Groupe s'assure, comme pour les autres produits, d'obtenir les indicateurs suffisants pour un pilotage optimal de ce produit.

Le risque du provisionnement est délégué au cabinet Actélior qui a en charge d'évaluer l'ensemble des engagements pris par les mutuelles, sous la supervision du Responsable de l'Actuariat. Le Comité d'Audit révise les comptes lors de la période d'élaboration des états financiers et s'attache au niveau de couverture comptabilisé. Par ailleurs, la liquidation des provisions techniques est étudiée à la fin du premier semestre afin de s'assurer de la correcte appréhension de ce risque par le cabinet d'actuariat et d'affiner la méthode si nécessaire.

Le Responsable de la Fonction-Clé Actuariat est amené à se prononcer sur ce risque annuellement dans son rapport actuariel.

## C.2. Risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres du Groupe de mouvements défavorables liés aux investissements.

Le SCR de marché est évalué par la formule standard à 4 439 k€ au 31/12/2020 contre 3 336 k€ au 30/09/2019. Cette hausse importante s'explique par la hausse du risque immobilier du fait de l'intégration de la SCI Fortuny et de l'augmentation notable de la valeur de marché du siège social.

Le SCR de marché est composé comme suit :

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Risque de taux	52 679 €	9 152 €
Risque de spread	176 701 €	171 866 €
Risque actions	385 539 €	304 871 €
Risque immobilier	2 734 027 €	3 967 975 €
Risque de devises	0 €	0 €
Risque de concentration	1 141 238 €	1 121 707 €
<i>Effet de diversification</i>	<i>-1 154 563 €</i>	<i>-1 137 018 €</i>
<b>SCR de marché</b>	<b>3 335 621 €</b>	<b>4 438 553 €</b>

### SCR de taux

Il est évalué par l'intermédiaire de chocs à la hausse et à la baisse sur les taux utilisés pour le calcul de la valeur de marché du titre. L'intensité de ces chocs varie en fonction de la durée du support.

Ces calculs sont applicables aux produits de taux (obligations, produits dérivés, produits structurés hors Etat) ainsi qu'aux provisions techniques et aux engagements sociaux.

Le choc prépondérant et donc retenu est celui d'une hausse des taux :

Titres	Valeur de marché	Impact du choc de taux
UPSTONE Obligat° K.FACTORY MAMA WORKS	246 400 €	4 299 €
Keystone Obligat° WHOLESale	1 200 000 €	4 239 €
Compagnie de Phalsbourg	975 000 €	28 304 €
UPSTONE Obligat° "Chemin d'Arbon - Megève"	183 000 €	1 495 €
Financière immobilière Bordelaise OCTO FINANCES	286 500 €	9 861 €

Actifs transparisés de Keystone Fund Sicav SIF SA	0 €	0 €
Provisions techniques	2 978 424 €	-34 996 €
Passifs sociaux	64 988 €	-4 050 €
<b>Risque de taux</b>	<b>-152 511 €</b>	<b>9 152 €</b>

Le SCR de taux atteint 9k € au 31/12/2020 (contre 53 k€ au 30/09/2019). Ceci s'explique par les durations courtes des titres et la forte hausse des provisions techniques. En effet :

- L'impact du choc de taux à la baisse est nul, et
- L'impact du choc de taux à la hausse sur les provisions techniques (-35k€) atténué presque en totalité le risque porté par les lignes obligataires.

### SCR de spread

Ce calcul s'impose aux produits de taux. Il est évalué par l'intermédiaire de chocs à la baisse sur la valeur de marché du titre, dont l'intensité varie en fonction de la notation et de la durée du titre. Le choc appliqué aux obligations d'états de l'Union Européenne (ou garanties par un état de l'Union Européenne) est nul.

Titres	Notation financière	Duration	Valeur de marché	Impact du choc de spread
UPSTONE Obligat° K.FACTORY MAMA WORKS	Unrated	1,77	246 400 €	13 079 €
Keystone Obligat° WHOLESale	Unrated	1,01	1 200 000 €	36 226 €
Compagnie de Phalsbourg	Unrated	2,96	975 000 €	86 707 €
UPSTONE Obligat° "Chemin d'Arbon - Megève"	Unrated	1,01	183 000 €	5 524 €
Financière immobilière Bordelaise OCTO FINANCES	Unrated	3,53	286 500 €	30 330 €
<b>Risque de spread</b>			<b>2 890 900 €</b>	<b>171 866 €</b>

SCR en % de la valeur de marché : 5.95%

Le SCR lié au risque de spread atteint 178 k€ au 31/12/2020, stable par rapport à l'étude au 30/09/2019 (176 k€).

### SCR Actions

Les taux retenus ici sont ceux fournis dans le règlement délégué d'octobre 2014 ajustés en fonction de la mesure transitoire sur le choc action et de la valeur de l'ajustement symétrique pour septembre 2019.

En synthèse, les éléments du risque Actions se décomposent comme suit :

	Valeur de marché	SCR actions
Participations dans états financiers		
Participations stratégiques		
- dans des pays de l'EEE ou l'OCDE cotées	0 €	0 €
- non cotées	20 000 €	4 400 €
Autres titres soumis au risque actions		
- dans des pays de l'EEE ou l'OCDE cotés	0 €	0 €
- non cotés	619 260 €	300 471 €
<i>Effet de diversification</i>		0 €
<b>Risque actions</b>	<b>639 260 €</b>	<b>304 871 €</b>

SCR en % de la valeur de marché :

47.69%

Finalement, le risque actions atteint 305 k€ fin 2020 contre 386 k€ au 30/09/2019. Cette baisse est liée à la baisse de la valeur des actifs corporels d'exploitation

### SCR Immobilier

Le risque immobilier reflète la chute de la valeur d'un actif du fait de la dégradation du marché immobilier. Il est évalué par l'intermédiaire d'un choc de 25% à la baisse sur le marché.

Le calcul est applicable aux immeubles et aux sociétés civiles immobilières.

L'ensemble des terrains et immeubles d'exploitation ou hors d'exploitation au bilan de l'UMGP combinée au 31/12/2020 est valorisé à une valeur de marché de 10 446 k€ (hors actifs corporels d'exploitation que nous avons déduits de l'assiette du choc puisque ceux-ci sont choqués dans le choc actions) contre 8 452 k€ au 30/09/2019. La valeur de marché du portefeuille immobilier est en nette hausse suite à dernière expertise réalisée au 31/12/2020 (avec notamment l'augmentation sensible de la valeur de marché de l'immeuble Fortuny).

Pour rappel, le parc immobilier est composé des deux parkings rue Prony (200 k€), de bureaux à Pointe à Pitre (49 k€) ainsi que des immeubles à Clichy (2 274 k€), rue Ducouédic (279 k€) et enfin le siège social rue Fortuny (7 644 k€).

Par ailleurs, nous ajoutons les parts des SCI contenues dans l'OPCVM Keystone, pour une valeur totale de 2 412 k€, ainsi que la SCI Fortuny constituée en décembre 2020, d'une valeur de marché de 10 k€. Pour cette dernière, le bilan de la SCI étant disponible, nous avons pu effectuer la transposition et choquer l'actif de la société constitué d'un seul immeuble. Compte tenu du poids de la dette dans la SCI (100% du passif hormis le capital social), l'effet de levier est très important, puisque le choc

immobilier s'applique à la valeur totale de l'immeuble (soit 3M€) et se rapporte au montant de la part de SCI (10k€).

La valeur de marché totale atteint finalement 12 869 k€.

	Valeur de marché	Impact du choc
SCI FORTUNY	10 000 €	753 325 €
Parkings Rue Prony	200 000 €	50 000 €
BUREAUX Pointe à Pitre	48 958 €	12 239 €
Immeuble rue Fortuny	7 643 824 €	1 910 956 €
Immeuble CLICHY	2 273 994 €	568 499 €
Immeuble rue du Couédic	279 403 €	69 851 €
Transparisation de l'OPCVM Keystone Fund Sicav SIF SA	2 412 421 €	603 105 €
<b>Risque immobilier</b>	<b>12 868 600 €</b>	<b>3 967 975 €</b>

SCR en % de la valeur de marché : 30,83%

Le SCR immobilier atteint 3 968k€ soit une hausse de 45% par rapport au 30/09/2019. Cette forte hausse s'explique par l'intégration de la SCI Fortuny (transparisée), ainsi que par la hausse de la valeur de marché de l'immeuble Fortuny.

### SCR de change

L'ensemble des placements de la combinaison UMGP est en euros. Le SCR de devises reste donc nul au 31/12/2020.

### SCR de concentration

Pour chaque émetteur, il a été évalué la part des actifs dépassant un certain seuil (fonction de la notation de l'émetteur), et cette valeur est choquée (encore une fois en fonction de la notation de l'émetteur).

Contreparties	Notation	Valeur de marché	Exposition au-delà du seuil	Risque de concentration
Fortuny	Immobilier	7 643 824 €	5 821 686 €	698 602 €
KEYSTONE FUND	Unrated	1 200 000 €	926 679 €	676 476 €
Compagnie de Phalsbourg	Unrated	975 000 €	701 679 €	512 226 €
SCI FORTUNY	Unrated	3 013 300 €	1 191 162 €	142 939 €
UPSTONE	Unrated	429 400 €	156 079 €	113 938 €
Clichy	Immobilier	2 273 994 €	451 856 €	54 223 €

OCTO FINANCES	Unrated	286 500 €	13 179 €	9 621 €
Ducouédic	Immobilier	279 403 €	0 €	0 €
Parkings Rue Prony	Immobilier	200 000 €	0 €	0 €
Keys Asset Management	Unrated	185 360 €	0 €	0 €
BUREAUX Pointe à Pitre	Immobilier	48 958 €	0 €	0 €
BOTTICELLI	Unrated	15 000 €	0 €	0 €
LUTECEA	Unrated	5 000 €	0 €	0 €
Autres contreparties des OPCVM transparisés		1 231 746 €		
Actif corporel d'exploitation		433 900 €		
<i>Effet de diversification</i>				<i>-1 086 317 €</i>
<b>Risque de concentration</b>		<b>13 303 688 €</b>		<b>1 121 707 €</b>

SCR en % de la valeur de marché : 6.2%

Le SCR lié au risque de concentration est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent et atteint 1 122 k€ contre 1 141 k€ au 30/09/2019. Cette diminution provient de l'augmentation de l'assiette des placements.

### Appréhension du risque de marché au sein du Groupe

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par le Groupe, en particulier immobilier et monétaire ;
- D'une forte concentration d'investissement sur une même classe d'actifs.

### Mesure du risque de marché et risques majeurs

Le Groupe pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le conseil d'administration
- Le SCR de marché et de ses sous-modules
- Le rendement du portefeuille
- La concentration par émetteur
- Le suivi de la trésorerie

### Maitrise du risque de marché

Le risque de marché est géré par :

- Le responsable comptable (également responsable fonction clé actuariat) ;
- Le comité des placements.

Le Comité se tient deux fois par an minimum en présence du responsable comptable et éventuellement du RFC Gestion des Risques. Il décide de l'allocation des actifs, prend toutes mesures pour optimiser les résultats de la gestion financière et valide la gestion et le pilotage financier de la Direction.

L'actuaire calcule la Provision pour Dépréciation Durable suivant les méthodes comptables développées en annexes des comptes annuels et calcule l'éventuelle Provision pour Risque d'Exigibilité. En raison des investissements en cours (OPCVM monétaires, comptes sur livret, ...), il n'y a pas lieu de constater de dépréciation sur les placements financiers. Seuls les locaux de Point à Pitre (immobilier) ont été dépréciés à hauteur de 15k€.

Conformément à la réglementation, actifs immobiliers sont expertisés tous les 5 ans (mise à jour annuelle).

### C.3. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les Fonds Propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Le risque de crédit ou de défaut des contreparties évalué par la formule standard s'élève à 2 475 k€ à fin décembre 2020 et est en hausse notable par rapport au 30/09/2019 (+32%). Cette hausse s'explique par l'augmentation du risque de contrepartie de type 2 (+1 117 k€) due notamment au prêt accordé à LUTECEA et à la hausse des montants de créances. Cependant, la hausse du SCR Défaut de type 2 est en partie compensée par la baisse du SCR Défaut de type 1 (-674 k€) en raison de la baisse importante des créances vis-à-vis de la Société Générale (utilisation de la trésorerie des comptes sur livret).

	Au 30/09/2019	Au 31/12/2020
Risque de contrepartie, type 1	1 180 707 €	516 614 €
Risque de contrepartie, type 2	947 489 €	2 064 047 €
<i>Effet de diversification</i>	<i>-135 744 €</i>	<i>-105 453 €</i>
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>1 992 452 €</b>	<b>2 475 207 €</b>
<i>SCR en % de l'exposition :</i>		<i>11.5%</i>

### Appréhension du risque de crédit au sein du Groupe

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents ;
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.



## Mesure du risque de crédit et risques majeurs

Le Groupe pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Au 31/12/2020, le risque est principalement porté par la Société Générale (7.24 M€).

## Maitrise du risque de crédit

Le RFC Actuariat s'assure que le risque de crédit demeure maitrisable au regard des soldes comptables débiteurs. En concertation avec la Direction Générale, il met en place les mesures de recouvrement qu'il juge nécessaire.

Le Comité d'Audit et le Responsable comptable veillent à ce que les procédures comptables soient respectées, notamment en matière de recouvrement des créances.

L'OAGC est susceptible à tout moment d'opter pour des prestataires et des établissements bancaires différents s'il estime que le risque de concentration de l'activité ou de dépôts est trop important auprès d'un même tiers.

## C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements assurantiels. Dans le cadre de l'activité des mutuelles du Groupe, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

Le risque de liquidité ne fait pas l'objet d'une évaluation quantitative dans la formule standard de calcul du SCR et le risque n'est pas ou peu mesurable.

## Appréhension du risque de liquidité au sein du Groupe

Le risque de liquidité pourrait se manifester du fait de :

- La saisonnalité (prestations à payer),
- D'éléments exceptionnels tels qu'une amende importante, un retard des appels de cotisations ...
- D'actualités réglementaires non prises en compte par la mutuelle,
- D'erreurs de gestion de l'actif disponible au regard du passif exigible.

## Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, le Groupe suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées, dont saisonnalité ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures ;
- Les éléments exceptionnels tels qu'une amende importante, un retard des appels de cotisations ...
- Les liquidités des placements détenus en portefeuille.

## Maitrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, le responsable comptable, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'actifs plus ou moins liquides qui peuvent être cédés afin de faire face au manque de trésorerie à court terme.

Du fait des frais de gestion et des opérations intragroupe, le Responsable comptable a estimé que le montant minimal de liquidité devait être de 0,6 M€ sur l'UMGP et 2,5 M€ sur la SMEREP. Aussi, pour s'assurer de la maîtrise du risque de Bilan, la politique d'investissements a été calculée sur la base des disponibilités et placements déduit de ce « pied de compte ».

Les liquidités du Groupe sont placées sur des comptes sur livret et sur l'OPCVM monétaire. La disponibilité de ces fonds permet au trésorier d'effectuer à tout moment les virements nécessaires afin de pallier les problématiques de fonds de roulement.

La gestion des liquidités est décrite dans la politique écrite du risque de Bilan (ou gestion Actif-Passif).

Par ailleurs, le responsable comptable veille au respect du recouvrement des principales créances pouvant influencer sur la gestion des délais de règlement pour faute de liquidité. Pareillement à la clôture passée, l'essentiel de ces créances est constitué des prestations liées au régime obligatoire payées pour le compte de la Sécurité Sociale et aux remises de gestion qui sont associées à cette même délégation de gestion, ou à des opérations intragroupes.

## C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel du Groupe correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein des mutuelles, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne.

Dans le cadre de l'évaluation du SCR, ce risque est appréhendé de manière forfaitaire comme un pourcentage des cotisations et provisions techniques, ce montant ne pouvant pas dépasser 30% du SCR (net des risques opérationnels et incorporels).

### **Appréhension du risque opérationnel au sein du Groupe**

Le risque opérationnel du Groupe correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle) ;
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges) ;
- Risque de fraude interne et externe ;
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.)
- Risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.) ;
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux) ;
- Risques de réputation (dégradation de l'image des mutuelles et de l'Union suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits),
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité) ;
- Risques liés aux décisions stratégiques (décisions métiers défavorables, mauvaise mise en œuvre des décisions stratégiques, manque de réactivité vis-à-vis des évolutions règlementaires, du marché, des clients, etc.) et en particulier à l'évolution du régime étudiant.

### **Mesure du risque opérationnel et risques majeurs**

L'ensemble de ces risques vient modifier la notation et l'exhaustivité des éléments des différentes cartographies de risques, lesquelles sont prises en considération par les organes décisionnels. Les risques sont par ailleurs communiqués et suivis mensuellement via le Comité des Risques Opérationnels qui inclut l'ensemble des responsables, les fonctions-clés et la Direction.

Les incidents présentant un impact important, financier, réglementaire ou de réputation, sont remontés en Comité (a minima) et Conseil d'Administration selon la gravité de ceux-ci.

Dans la mesure du possible, la Gestion des Risques essaie de chiffrer l'impact de ces incidents.

## **Maitrise du risque opérationnel**

Le risque opérationnel est suivi au fil de l'eau par les responsables de services et leurs collaborateurs par le biais de « Fiches Incidents ». Par ailleurs, annuellement, le Responsable de la Gestion des Risques s'entretient avec les responsables sur les difficultés, freins, dysfonctionnements, axes d'amélioration liés à leur service.

Les risques sont par ailleurs communiqués et suivis mensuellement via le Comité des Risques Opérationnels qui inclut l'ensemble des responsables, les fonctions-clés et la Direction.

L'identification des risques opérationnels majeurs font l'objet d'une analyse et donnent lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes. Ces plans peuvent être décidés en Comité des Risques et de Conformité selon leurs enjeux et les coûts d'intervention (et notamment s'il y a besoin d'un intervenant externe).

La mise en place d'actions d'atténuation ou de contrôle se fait généralement via une revue transverse du processus remis en question. Cette appréhension permet d'atténuer un maximum de risques en intégrant de manière cohérente le processus dans l'organisation en place. Ainsi, l'Union peut tenir compte des priorités visées par Solvabilité II en termes de :

- Qualité des flux,
- Conformité,
- Protection de la clientèle,
- Contrôle interne et suivi.

### **C.6. Autres risques importants**

Aucun autre risque important ou qualifiée comme tel par le Groupe susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

### **C.7. Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par le Groupe susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### D.1. Actifs

#### Présentation du bilan

Le Bilan actif du groupe au 31/12/2020 en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité 2, se présente de la manière suivante :

ACTIF	Valorisation SI	Valorisation SII	Valorisation fiscale
Écarts d'acquisitions			
Frais d'acquisition reportés	99 €		99 €
Actifs incorporels	848 272 €		848 272 €
Impôts différés actifs		434 178 €	
Excédent de régime de retraite			
Immobilisations corporelles pour usage propre	4 285 567 €	10 400 676 €	5 476 603 €
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>4 526 800 €</b>	<b>4 831 915 €</b>	<b>4 831 915 €</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	167 400 €	479 403 €	167 400 €
Participations	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Actions	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<i>Actions cotées</i>			
<i>Actions non cotées</i>	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Obligations	2 929 400 €	2 890 900 €	2 929 400 €
<i>Obligations d'Etat</i>			
<i>Obligations de sociétés</i>	2 929 400 €	2 890 900 €	2 929 400 €
<i>Obligations structurées</i>			
<i>Titres garantis</i>			
Fonds d'investissement	1 400 000 €	1 431 612 €	1 400 000 €
Produits dérivés			
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie			
Autres placements			
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés			
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	<b>3 539 506 €</b>	<b>3 539 506 €</b>	<b>3 539 506 €</b>
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers			
Autres prêts et prêts hypothécaires	3 539 506 €	3 539 506 €	3 539 506 €
Avances sur polices			
<b>Provisions techniques cédées</b>			
Non vie et santé similaire à la non-vie			
<i>Non vie hors santé</i>			
<i>Santé similaire à la non-vie</i>			
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés			
<i>Santé similaire à la vie</i>			
<i>Vie (hors UC et indexés)</i>			
UC ou indexés			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	2 102 898 €	2 108 273 €	2 102 898 €
Créances nées d'opérations de réassurance	31 603 €	31 603 €	31 603 €
Autres créances (hors assurance)	8 117 906 €	8 268 817 €	8 117 906 €
Actions auto-détenues			
Instruments de fonds propres appelés et non payés			
Trésorerie et équivalent trésorerie	7 695 561 €	7 695 561 €	7 695 561 €
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	263 409 €		263 409 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>31 411 620 €</b>	<b>37 310 528 €</b>	<b>32 602 657 €</b>

#### Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif, est conforme à la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur l'approche suivante :

- Valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif règlementé (placements)
- Si celle-ci n'est pas disponible : Valeur d'expert (notamment pour l'immobilier)

## **Immobilisations incorporelles significatives**

Le Groupe détient des immobilisations incorporelles pour une valeur nette comptable proche de 848k€. Ces immobilisations correspondent à des logiciels sans valeur de revente, et valorisées à 0€ en vision solvabilité II.

## **Entreprises liées et conventions réglementées**

L'UMGP a contracté une convention de gestion avec la SMEREP dans le cadre de la prise en charge de gestion par l'Union, membre du Groupe UMGP au même titre que la SMEREP. En effet, le personnel et l'essentiel des charges externes sont rattachés à l'UMGP.

MCF, SMGP, SMERAG et SEM ont contracté une convention de substitution leur permettant de transférer les engagements à l'UMGP. Pour rappel, l'UMGP n'a aucune activité assurantielle en direct. Les mutuelles bénéficient en outre des prestations informatiques du GIE qui gère la maintenance de l'outil technique.

Ces éléments sont neutralisés dans les états du Groupe communiqué dans le présent rapport.

Les immobilisations du GIE sont notamment intégrées dans le Groupe (actifs incorporels mentionnés ci-avant).

Enfin, le groupe détient des participations dans plusieurs entités :

- 50% des titres de la société LUTECEA depuis décembre 2018, soit 500 actions d'une valeur nominale de 10 euros (5 000 euros) ;
- 50% des titres de la société BOTTICELLI WEB depuis juin 2019, soit 150 parts sociales d'une valeur nominale de 50 euros (7 500 euros) ;
- 50% des titres de la société BOTTICELLI SERVICES depuis juin 2019, soit 150 parts sociales d'une valeur nominale de 50 euros (7 500 euros).

## **Impôts différés actifs**

Dans la valorisation Solvabilité II, nous avons comptabilisé des impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs afin d'intégrer les différences de valorisation entre les normes Solvabilité II et les normes fiscales.

Le bilan a été décomposé en autant de postes qu'il était nécessaire pour se rapprocher au plus de la norme de l'IAS 12 du règlement CE n°1126/2008. Un impôt différé a été évalué pour chaque poste en retenant 26,5% de la différence de valorisation.

La décomposition du calcul des impôts différés est la suivante :

Détail de l'impôt différé		Valorisation SII	Valorisation Fiscale	Assiette Impôts différés actif	Assiette Impôts différés passif	
Actif du bilan	Placements	Immobilier	10 880 079 €	5 644 003 €	0 €	5 236 076 €
		Participations	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €
		Actions	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
		Obligations	2 890 900 €	2 929 400 €	38 500 €	0 €
		Fonds d'investissement	1 431 612 €	1 400 000 €	0 €	31 612 €
		Prêts et prêts hypothécaires	3 539 506 €	3 539 506 €	0 €	0 €
		Créances	10 408 692 €	10 252 407 €	0 €	156 286 €
		Autres actifs	7 695 561 €	8 807 242 €	1 111 681 €	0 €
<b>Sous-total</b>		<b>36 876 350 €</b>	<b>32 602 558 €</b>	<b>1 150 181 €</b>	<b>5 423 973 €</b>	
Passif du bilan	Provisions techniques	Santé	3 102 839 €	2 679 600 €	423 239 €	0 €
		Autres passifs	2 711 983 €	2 711 983 €	0 €	0 €
	Autres passifs	Autres passifs	1 307 891 €	1 242 903 €	64 988 €	0 €
		<b>Sous-total</b>	<b>7 122 712 €</b>	<b>6 634 486 €</b>	<b>488 226 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total</b>		<b>29 753 638 €</b>	<b>25 968 072 €</b>	<b>1 638 407 €</b>	<b>5 423 973 €</b>	

	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Total Impôt différé</b>	<b>434 178 €</b>	<b>1 437 353 €</b>

Bien que la position nette d'impôts différés soit au passif, nous notons que le BEL, les autres actifs, les placements obligataires et les autres passifs génèrent 434k€ d'impôts différés actifs.

## D.2. Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques du Groupe s'élève au total à 2 680 k€ au 31/12/20 en normes S1. Les provisions techniques détenues par l'Union sont composées de :

- PPAP Santé, pour un montant brut de 661 k€ ;
- PCNA Santé (provision pour cotisations non acquises), pour un montant de 2 018 k€ ;

Il est à noter que des provisions techniques pour retraites et autres avantages s'élevaient à hauteur de 43 k€. Celles-ci ont été calculées conformément à l'IAS 19.

Sous Solvabilité II, le Best Estimate se détaille comme suit :

Provisions nettes	Solvabilité I		Best Estimate SII					TOTAL
	PPAP	PCNA	BE de sinistres : N et antérieurs	BE de primes : N + 1			Total N+1	
				Charge prestations N+1	Cotisations N+1	Frais sur cotisations N+1		
Santé Ancienne gamme 2020	277 742 €	0 €	264 830 €	612 136 €	0 €	648 952 €	1 261 088 €	1 525 919 €
		1 185 854 €						
Santé Heyme 2020 et packs	276 139 €	0 €	264 253 €	837 950 €	-340 062 €	635 074 €	1 132 962 €	1 397 215 €
		822 551 €						
BEL Santé SMGP (Ancienne Gamme) 2020	80 716 €	0 €	78 223 €	199 286 €	-566 910 €	308 305 €	-59 319 €	18 904 €
BEL Santé MCF (Ancienne Gamme) 2020	2 359 €	0 €	22 809 €	73 918 €	-161 140 €	87 634 €	412 €	23 220 €
BEL Santé SEM 2020	193 €	0 €	194 €	0 €	0 €	0 €	0 €	194 €
BEL Santé SMERAG + IWIF + Freelance 2020	3 104 €	0 €	2 585 €	5 056 €	0 €	5 331 €	10 387 €	12 972 €
		9 742 €						
<b>TOTAL 2020</b>	<b>2 679 600 €</b>		<b>632 894 €</b>	<b>1 728 345 €</b>	<b>-1 068 112 €</b>	<b>1 685 296 €</b>	<b>2 345 529 €</b>	<b>2 978 424 €</b>

Le BEL Santé total atteint 2 978 k€ au 31/12/2020. Il est en forte hausse par rapport à l'année dernière (où il atteignait - 399k€). Cette forte hausse est liée à l'augmentation importante du BEL de primes (du fait de la hausse des frais et la comptabilisation d'une importante PCNA, non retenue dans les ressources du BEL de primes). Elle est légèrement compensée par la baisse du BEL de sinistres, dans une moindre mesure.

Les détails de l'évaluation sont présentés ci-dessous.

Dans le cas de l'UMGP et de la SMEREP, l'ensemble des engagements Non-Vie concerne la ligne d'activité « frais de soins » (santé).



## Zoom sur la provision Non-Vie en normes comptables :

	Au 30/09/2019	Au 31/12/2020	Evolution
PSAP Santé - hors contribution COVID	851 298 €	498 279 €	-41%
Contribution COVID	-	163 174 €	-
<b>PSAP Santé totale</b>	<b>851 298 €</b>	<b>661 453 €</b>	<b>-22%</b>

Hors contribution COVID, la provision pour sinistres à payer (comptable) est en baisse en 2020 par rapport à 2019 en raison notamment de :

- Un niveau de provisionnement au 30/09/2019 élevé pour prendre en compte des retards de gestion (portefeuille SMEREP essentiellement). Finalement, peu de rattrapages ont eu lieu post-clôture ce qui a engendré un important boni de liquidation.
- La baisse des volumes d'activité (-16% de chiffre d'affaires)
- La situation sanitaire de l'exercice 2020 (2 confinements) qui a engendré une baisse considérable du recours aux soins.

Cette diminution est partiellement compensée par la contribution Covid19, comptabilisée dans les PSAP, pour 163 k€. La PSAP globale reste toutefois nette baisse par rapport au 30/09/2019.

### Best Estimate de sinistres Santé

Il se rapporte à des sinistres qui se sont déjà produits (indépendamment de la question de savoir s'ils ont été déclarés ou non).

La méthode de calcul retenue est celle de Chain Ladder. Ces projections sont ensuite actualisées à l'aide des taux publiés par l'EIOPA pour le 31/12/2020. La provision de gestion a été mise à jour avec le taux de frais de gestion des prestations de l'entité fusionnée prévu dans le budget 2021 au 31/12/2020, soit 2.26%. Enfin, les frais de gestion des placements (0.60%) ont également été intégrés au BEL de sinistres.

Ces éléments expliquent le faible écart entre le montant de PPAP comptable et la vision Best Estimate.

Par ailleurs, pour rappel, la contribution COVID instituée au titre de 2020 et de 2021 a été intégrée dans le BEL sinistres des portefeuilles SMEREP et UMGP. Cette contribution représente au total 163k€. Elle a été affectée par portefeuille et par année de paiement dans les évaluations du Best Estimate.

Finalement, le Best Estimate de sinistres est évalué à **633k€** à la date de clôture de l'exercice. Nous observons une baisse par rapport au 30/09/2019 où le Best Estimate de sinistres atteignait 842k€. Cette baisse est cohérente avec la baisse des provisions en norme S1.

## Best Estimate de primes Santé

Il s'agit de la projection des engagements (cotisations, prestations et frais) pour les contrats dont l'engagement était connu à la date de clôture (c'est-à-dire, les contrats tacitement reconduits, les nouvelles adhésions connues avant le 31/12/20 prenant effet au 1er janvier 2021, ou les contrats en cours à cette date).

Compte tenu des dates d'échéance des produits en portefeuille, les cotisations intégrées dans le BE de primes sont les suivantes :

- Portefeuilles SMGP et MCF : l'échéance des produits a lieu au 31/12 et coïncide désormais avec la nouvelle date de clôture de l'UMGP, nous projetons donc un exercice complet (de 12 mois) pour tous les engagements connus (tacites et nouveaux contrats prenant effet au 01/01/2021). Pour rappel, auparavant, seuls 3 mois étaient projetés.
- Portefeuille SEM : en raison de la liquidation de l'entité imminente, nous ne projetons pas ce portefeuille, puisqu'aucune activité future n'est prévue.
- Portefeuille SMEREP Ancienne Gamme : l'échéance de cette gamme (en run off) a lieu au 30/09, la mutuelle n'est donc, au 31/12 (date de clôture des comptes), engagée vis-à-vis de ses adhérents que jusqu'au 30/09, soit une projection de seulement 9 mois (pour tous les contrats en cours) d'après l'article 18 du règlement délégué.
- Portefeuille SMEREP : Gamme Heyme + Packs : la période de couverture est d'un an, glissante à partir de la date d'adhésion quelle qu'elle soit. Par conséquent, pour cette gamme, l'engagement post-clôture courant jusqu'à la date d'échéance est calculé ligne à ligne.
- Portefeuille SMERAG : l'échéance des produits a lieu au 30/09, l'UMGP n'est donc, au 31/12 (date de clôture des comptes), engagée vis-à-vis de ses adhérents que jusqu'au 30/09, soit une projection de seulement 9 mois (pour tous les contrats en cours) d'après l'article 18 du règlement délégué. Les volumes et les enjeux sont très faibles.

Les hypothèses de projection retenues sont regroupées dans le tableau suivant :

	SMGP (AG)	MCF (AG)	SEM	SMERAG	IWIF + Freelance	SMEREP Ancienne gamme	SMEREP Heyme + Packs
Cotisations 2021 connues au 31/12/2020	563k€	160k€	0k€	6k€	4k€	1 186k€	1 160k€
Dont PCNA (Provisions pour cotisations non Acquisées)	0k€	0k€	0k€	6k€	4k€	1 186k€	823k€
Cotisations 2021 connues au 31/12/2020 retenues dans le BE de prime	563k€	160k€	0k€	0k€	0k€	0k€	338k€
P/C brut	34%	45%	0%	50%	50%	50%	70%
Taux de FG des cotisations	54.38%						

Taux de FG des prestations	2.26%
Taux de FG des investissements	0.60%

**Remarque :** Il faut noter que les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont « hors actualisation ». C'est pourquoi ils diffèrent de ceux présentés plus haut (dans la synthèse globale du BEL).

Le taux de frais de gestion sur cotisations est constitué des frais d'administration, des frais d'acquisition, des autres charges techniques nettes des autres produits techniques. Il est issu du budget 2021 du groupe. Celui-ci est élevé (il atteint 54%) car il prend en considération les coûts du développement de la gamme Heyme, portée par la SMEREP et des nouvelles gammes IWIF et Freelance, portées par MCF et SMERAG, suite à la perte de la délégation de gestion du régime obligatoire d'assurance maladie en août 2019. Il est important de noter que les commissions de substitution ne sont pas intégrées dans le BEL de primes de la combinaison UMGP car les entités substituées appartiennent au périmètre de la combinaison. Enfin, le taux de frais de gestion des placements (0.60%) est appliqué à la partie « provision » du Best Estimate de primes, c'est-à-dire, aux prestations qui s'écouleront après l'exercice N+1.

Les Provisions pour Cotisations non Acquises (PCNA) ne sont pas prises en compte dans les cotisations du BE de primes car elles sont déjà intégrées aux fonds propres de la mutuelle (via des créances ou de la trésorerie). Ces cotisations ne sont donc pas prises en compte dans le Best Estimate de primes car elles sont déjà comptabilisées par ailleurs à l'actif du bilan, ceci afin de ne pas les intégrer 2 fois.

Il est important de noter la très nette augmentation des PCNA. Elle provient, d'une part du changement de date de clôture (31/12 vs 30/09) qui génère une importante provision pour cotisations non acquises pour l'ancienne gamme de la SMEREP, et d'autre part par les modalités d'adhésion particulières de la nouvelle gamme Heyme (période de couverture d'un an, glissante à partir de la date d'adhésion quelle qu'elle soit) qui génère également de la provision pour cotisations non acquises importante, du fait des nombreuses adhésions enregistrées en fin d'année 2020, et qui courent sur 2021. Les PCNA relatives au portefeuille SMEREP représentent 2M€, contre 0€ au 30/09/19.

Finalement, le Best Estimate de primes est évalué à **2 346k€** à la date de clôture de l'exercice, contre - 1 241k€ au 30/09/2019. Il augmente donc très fortement et devient nettement positif pour cette évaluation. Cette évolution est principalement portée par :

- La forte hausse des frais projetés
- La montée en puissance de la nouvelle gamme présentant un P/C plus défavorable (70% y compris les packs),
- Les cotisations retenues dans les ressources du Best Estimate de Primes. En effet, plus de 65% des cotisations 2021 sont comptabilisées en PCNA et donc déjà intégrées aux fonds propres de la mutuelle (comme expliqué plus haut), et non retenues dans les « ressources » du Best Estimate de primes.

### Best Estimate Vie

Aucun engagement n'est constaté relativement à l'activité Vie de l'UMGP (au 31/12/20), le Best Estimate (hors PPE) est donc nul.

La provision pour participation aux excédents a par ailleurs été soldée et est donc nulle au 31/12/2020.

### Marge pour risque

Afin de calculer les provisions techniques en valeur de marché, il est nécessaire d'intégrer une marge pour risque (correspondant au coût d'immobilisation du SCR du portefeuille relatif à l'activité technique). Cette marge pour risque est ajoutée au « Best Estimate » dans le bilan aux normes Solvabilité II. Elle n'est cependant pas prise en considération dans les calculs du SCR.

Pour évaluer cette marge pour risque, un SCR propre aux activités d'assurance de l'organisme est estimé, puis projeté (conformément à la méthode n°1 explicité dans l'orientation n°62 de la notice relative aux provisions techniques). La somme actualisée des flux de SCR fournit alors la marge pour risque.

Conformément aux orientations publiées par l'ACPR (orientation n°63 de la notice relative aux provisions techniques), la marge de risque est évaluée au global, et allouée par ligne d'activité au prorata des provisions techniques.

	N-1	N
Santé similaire à la non-vie	166 732 €	124 415 €
Vie (hors UC et indexés)	14 681 €	0 €
<b>Marge de risque</b>	<b>181 413 €</b>	<b>124 415 €</b>

Au 31/12/2020, la marge pour risque est évaluée à 124k€, en baisse par rapport à l'évaluation au 30/09/2019, lié à la baisse de l'activité du groupe au global

### D.3. Autres Passifs

Les autres passifs du Groupe s'élèvent au total à 5 457 k€ en normes S2 au 31/12/2020. Les autres passifs sont principalement constitués de :

- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance) pour 2 681 k€ ;
- Autres provisions (non techniques) pour 1 243 k€ ;
- Impôts différés pour 1 437 k€.

PASSIF	Valorisation SI	Valorisation SII	Valorisation fiscale
<b>Provisions techniques – non-vie</b>	<b>2 679 600 €</b>	<b>3 102 839 €</b>	<b>2 679 600 €</b>
Provisions techniques non-vie (hors santé)			
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>			
<i>Meilleure estimation</i>			
<i>Marge de risque</i>			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	2 679 600 €	3 102 839 €	2 679 600 €
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	2 679 600 €		2 679 600 €
<i>Meilleure estimation</i>		2 978 424 €	
<i>Marge de risque</i>		124 415 €	
<b>Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)</b>			
Provisions techniques santé (similaire à la vie)			
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>			
<i>Meilleure estimation</i>			
<i>Marge de risque</i>			
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)			
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>			
<i>Meilleure estimation</i>			
<i>Marge de risque</i>			
<b>Provisions techniques UC ou indexés</b>			
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>			
<i>Meilleure estimation</i>			
<i>Marge de risque</i>			
Autres provisions techniques			
Passifs éventuels			
Provisions autres que les provisions techniques	1 242 903 €	1 242 903 €	1 242 903 €
Provision pour retraite et autres avantages	63 545 €	64 988 €	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs			
Impôts différés passifs		1 437 353 €	
Produits dérivés			
Dettes envers les établissements de crédit	8 630 €	8 630 €	8 630 €
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit			
Dettes nées d'opérations d'assurance	13 375 €	22 085 €	13 375 €
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	2 681 268 €	2 681 268 €	2 681 268 €
<b>Dettes subordonnées</b>			
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base			
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	8 711 €		8 711 €
<b>Total du passif</b>	<b>6 698 031 €</b>	<b>8 560 065 €</b>	<b>6 634 486 €</b>

Les autres passifs du Groupe ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché ;
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment).

Par ailleurs, le Groupe n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

### Impôts différés Passif

Dans la valorisation Solvabilité II, nous avons comptabilisé des impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs afin d'intégrer les différences de valorisation entre les normes Solvabilité II et les normes fiscales.

Le bilan a été décomposé en autant de postes qu'il était nécessaire pour se rapprocher au plus de la norme de l'IAS 12 du règlement CE n°1126/2008. Nous avons évalué un impôt différé pour chaque poste en retenant 26,5% de la différence de valorisation.

Finalement, les placements (l'immobilier et les fonds d'investissement), et les créances génèrent 1 437 k€ d'impôts différés passifs :

Détail de l'impôt différé		Valorisation SII	Valorisation Fiscale	Assiette Impôts différés actif	Assiette Impôts différés passif	
Actif du bilan	Placements	Immobilier	10 880 079 €	5 644 003 €	0 €	5 236 076 €
		Participations	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €
		Actions	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
		Obligations	2 890 900 €	2 929 400 €	38 500 €	0 €
		Fonds d'investissement	1 431 612 €	1 400 000 €	0 €	31 612 €
		Prêts et prêts hypothécaires	3 539 506 €	3 539 506 €	0 €	0 €
		Créances	10 408 692 €	10 252 407 €	0 €	156 286 €
		Autres actifs	7 695 561 €	8 807 242 €	1 111 681 €	0 €
<b>Sous-total</b>		<b>36 876 350 €</b>	<b>32 602 558 €</b>	<b>1 150 181 €</b>	<b>5 423 973 €</b>	
Passif du bilan	Provisions techniques	Santé	3 102 839 €	2 679 600 €	423 239 €	0 €
		Autres passifs	2 711 983 €	2 711 983 €	0 €	0 €
	Autres passifs	Autres passifs	1 307 891 €	1 242 903 €	64 988 €	0 €
<b>Sous-total</b>		<b>7 122 712 €</b>	<b>6 634 486 €</b>	<b>488 226 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Total</b>		<b>29 753 638 €</b>	<b>25 968 072 €</b>	<b>1 638 407 €</b>	<b>5 423 973 €</b>	
				<b>ID Actif</b>	<b>ID Passif</b>	
<b>Total Impôt différé</b>				<b>434 178 €</b>	<b>1 437 353 €</b>	

Finalement, la position nette des impôts différés se situe au passif pour un total de 1 003k€ alors qu'elle était au passif pour 1 150k€ au 30/09/19. On note cependant des variations importantes de la répartition de cet impôt différé sur les différents postes qui se compensent presque entre elles. Nous relevons notamment :

- Une forte augmentation de l'assiette d'impôts différés passif sur les immobilisations, du fait de l'augmentation de la valeur de marché de l'immeuble Fortuny qui génère une importante plus-value latente,
- Une hausse sensible de l'assiette d'impôts différés actif sur les autres actifs, due aux actifs incorporels dont la valeur comptable atteint 848k€ au 31/12/20 (logiciels notamment) mais retenus à 0€ en valeur de marché (car non cessibles).
- La variation sensible, à la hausse, du Best Estimate, qui est désormais supérieur aux provisions S1 (voir paragraphes précédents), alors qu'il était largement inférieur au 30/09/19, ce qui génère une augmentation sensible de l'assiette d'impôts différés actif.

Nous notons également qu'une partie de l'évolution est liée au changement du taux d'imposition dans le calcul, passant de 28% en 2020 à 26.5% en 2021.

#### D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Le Groupe n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

#### D.5. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par l'Union susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1. Fonds Propres

La gestion des fonds propres du Groupe est revue chaque année par le Conseil d'Administration qui valide la couverture de marge ainsi que les projections issues du processus d'Evaluation Interne du Risque et de Solvabilité (EIRS) utilisant un horizon de 5 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée.

Conformément aux l'article 87, 88 et 89 de la directive, les fonds propres se décomposent en fonds propres de base et Fonds propres auxiliaires et correspondent aux éléments suivants :

- Fonds propres de base = Excédents des actifs par rapport aux passifs + Passifs subordonnés
- Fonds propres auxiliaires = Eléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes

De plus, les éléments de fonds propres sont classés en trois niveaux (ou tiers) en fonction :

- De leur caractère d'élément de fonds propres de base ou auxiliaires ;
- De leur disponibilité (possibilité que l'élément soit appelé sur demande pour absorber des pertes) ;
- De leur subordination (le remboursement de l'élément est refusé à son détenteur, jusqu'à ce que tous les autres engagements, y compris les engagements d'assurance et de réassurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires des contrats d'assurance et de réassurance, aient été honorés).

Pour apprécier ces deux derniers critères, il faut tenir compte :

- De la durée de l'élément,
- De l'absence de :
  - o Incitation à rembourser,
  - o Charges financières obligatoires,
  - o Contraintes.

Ainsi les éléments de fonds propres sont classés selon la logique suivante :

Critères satisfaits	Niveau de fonds propres
Fonds propres de base + Disponibilité + Subordination	Niveau 1
Fonds propres de base + Subordination	Niveau 2
Fonds propres auxiliaires + Disponibilité + Subordination	Niveau 2
Autres éléments	Niveau 3



Concernant spécifiquement le Groupe, les Fonds Propres sont composés exclusivement de Fonds Propres de base et relève du niveau 1 non restreint :

	Fonds Propres 30/09/2019	Fonds Propres 31/12/2020
Niveau 1 non restreint	30 307 061 €	28 750 463 €
Niveau 1 restreint	0 €	0 €
Niveau 2	0 €	0 €
Niveau 3	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>30 307 061 €</b>	<b>28 750 463 €</b>

Plus précisément, les Fonds Propres combinés se décomposent comme suit :

Structure des fonds propres	Fonds propres N-1 (en k€)	Fonds propres N (en k€)	Niveau 1 - non restreint (en k€)	Niveau 1 - restreint (en k€)	Niveau 2 (en k€)	Niveau 3 (en k€)
<b>Fonds propres de base</b>	<b>30 307 061 €</b>	<b>28 750 463€</b>	<b>28 750 463€</b>			
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)						
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires						
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	800 000€	800 000€	800 000€			
Comptes mutualistes subordonnés						
Fonds excédentaires						
Actions de préférence						
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence						
Réserve de réconciliation	29 507 061 €	27 950 463€	27 950 463€			
Passifs subordonnés						
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets						
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra						
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
<b>Déductions</b>						

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers						
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>29 507 061 €</b>	<b>27 950 463€</b>	<b>27 950 463€</b>			

Structure des fonds propres	Fonds propres N (en k€)	Fonds propres N-1 (en k€)	Niveau 1 - non restreint (en k€)	Niveau 1 - restreint (en k€)	Niveau 2 (en k€)	Niveau 3 (en k€)
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
<i>Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande</i>						
<i>Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle</i>						
<i>Actions de préférence non versées et non appelées mais pouvant l'être sur demande</i>						
<i>Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande</i>						
<i>Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE</i>						
<i>Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE</i>						
<i>Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE</i>						
<i>Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE</i>						
Autres fonds propres auxiliaires						
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>						

Au titre de leur éligibilité afin de couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR), les fonds propres sont soumis à des limites quantitatives réglementaires :

Limite de couverture	SCR	MCR
Niveau 1	≥ 50 %	≥ 80 %
Niveau 1 restreint	< 20 %	
Niveau 2	< 50 %	< 20 %
Niveau 3	< 15 %	
Niveau 2 et 3	< 50 %	

Les Fonds Propres étant composés exclusivement de Fonds Propres de base relevant du niveau 1 non restreint, ils sont intégralement retenus en couverture du SCR et du MCR.

Dans le cadre de sa gestion des fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec l'objectif de maintenir à long terme la capacité de l'union à tenir ses engagements assurantiels ceci dans le respect des contraintes suivantes de :

- Respecter les exigences réglementaires de solvabilité,
- Maintenir le niveau de solvabilité dans les limites du cadre d'appétence et de tolérance au risque défini.

Pour cela, le groupe pilote ses Fonds Propres en veillant à garantir une stabilité dans le temps des fonds propres et optimiser en tant que de besoin l'allocation des fonds propres pour répondre aux objectifs et contraintes du Groupe.

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

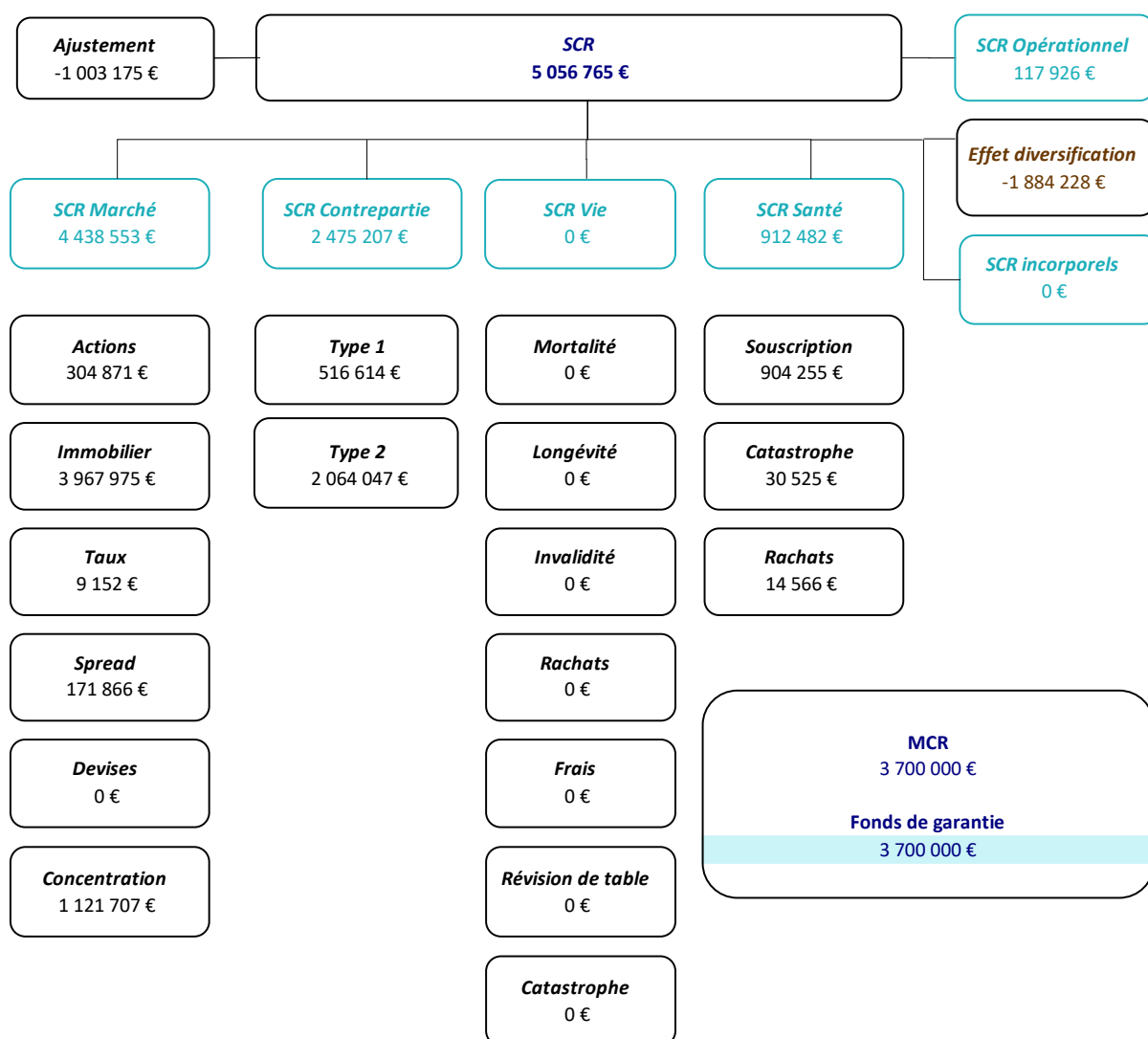
### **Capital de solvabilité requis**

Le capital de solvabilité requis (SCR) du Groupe est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre au Groupe n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR.

Au titre de l'exercice 2020, le SCR du Groupe est de 5 057k€ contre 3 887 k€ l'an dernier, la hausse sensible provient du risque de marché et du risque de défaut. Il faut noter que le montant du SCR s'établit au-dessus de l'AMCR (3.7M€).

Voici ci-dessous la décomposition du SCR par risque au 31/12/2020 :

## Evaluation du SCR



Nous comparons ci-dessous les résultats des évaluations du SCR des deux dernières années :

	N-1	N
<b>BSCR</b>	<b>4 891 375 €</b>	<b>5 942 015 €</b>
<b>SCR<sub>Market</sub></b>	<b>3 335 621 €</b>	<b>4 438 553 €</b>
<b>SCR<sub>Default</sub></b>	<b>1 992 452 €</b>	<b>2 475 207 €</b>
<b>SCR<sub>Life</sub></b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>SCR<sub>Health</sub></b>	<b>1 366 232 €</b>	<b>912 482 €</b>
<b>SCR<sub>Non Life</sub></b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>SCR<sub>Int</sub></b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<i>Effet de diversification</i>	<i>-1 802 930 €</i>	<i>-1 884 228 €</i>

Adj	-1 150 250 €	-1 003 175 €
SCR <sub>Op</sub>	145 676 €	117 926 €
SCR global	3 886 800 €	5 056 765 €

### Minimum de capital de requis

Le minimum de capital requis (MCR) du Groupe est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

	N-1	N
MCR Non-Vie	227 155 €	328 903 €
MCR Vie	1 556 €	0 €
<b>MCR Linéaire</b>	<b>228 711 €</b>	<b>324 736 €</b>
<b>MCR Combiné</b>	<b>971 700 €</b>	<b>1 264 191 €</b>
<b>MCR</b>	<b>3 700 000 €</b>	<b>3 700 000 €</b>

Compte tenu de l'article 253 du règlement délégué 2015/35 et du fait que les cotisations VIE représentent moins de 10% du total des cotisations du Groupe UMGP, le montant de fonds de garantie correspond au montant retenu pour la VIE soit 3.7 M€ (montant identique au 30/09/2019).

### Ratio de couverture des Fonds Propres

La structure des fonds propres éligibles en couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) est suivante :

FONDS PROPRES	Valorisation SI	Valorisation SII
Fonds propres éligibles et disponibles		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis		28 750 463 €
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis		28 750 463 €
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis		28 750 463 €
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis		28 750 463 €
Capital de solvabilité requis	Non applicable	5 056 765 €
Minimum de capital requis		3 700 000 €
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis		569%
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis		777%

Malgré la baisse importante de ratio couverture cette année, nous pouvons observer que les taux de couverture sont très satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%.

Pour rappel, les ratios de couverture sur les dernières années sont les suivants :

Normes Solvabilité II	Au 30/09/2018	Au 30/09/2019	Au 31/12/2020	Evolution relative
Niveau de Solvabilité Requis	2 802 443 €	3 886 800 €	5 056 765 €	30,1%
Niveau de solvabilité Minimum	3 700 000 €	3 700 000 €	3 700 000 €	0,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	27 500 987 €	30 307 061 €	28 750 463 €	-5,1%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	27 500 987 €	30 307 061 €	28 750 463 €	-5,1%
Ratio de couverture du SCR	981%	780%	569%	-211 points
Ratio de couverture du MCR	743%	819%	777%	-42 points

La nette hausse du niveau de SCR combinée à la baisse des fonds propres entraîne une dégradation sensible du ratio de couverture notable pour le SCR : il baisse de 211 points par rapport au 30/09/2019, mais il reste très largement au-dessus du minimum réglementaire.

Par ailleurs, le ratio de couverture du MCR se dégrade également du fait de la baisse des fonds propres éligibles, alors que le MCR reste au minimum réglementaire, 3.7M.

### E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Le Groupe n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

### E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

#### E.5. Non-respect du minimum de capital requis et du non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

#### E.6. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par le Groupe susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres présentée plus haut n'est à mentionner.